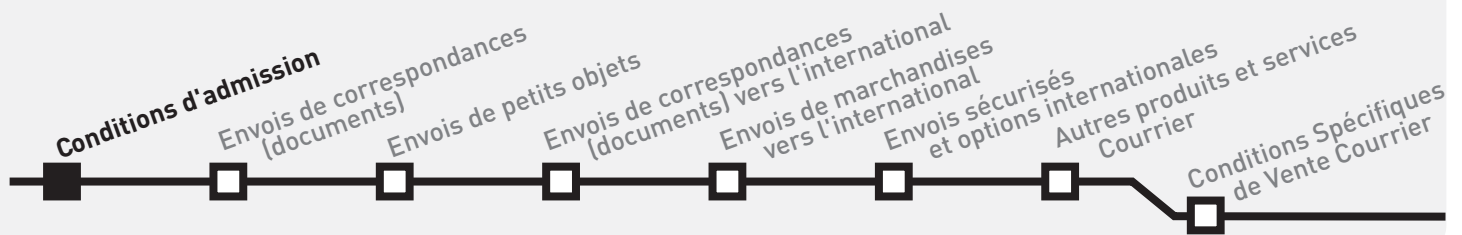




COURRIER

Les conditions générales de vente applicables au courrier et au colis sont consultables dans la partie Bienvenue en début de classeur.



CONDITIONS RELATIVES AU DÉPÔT ET À L'ADMISSION DES ENVOIS

Pour connaître les conditions d'admission et de dépôt applicables aux produits et services Courrier de La Poste, consultez les conditions générales de vente Courrier-Colis qui se trouvent dans la partie « Bienvenue » de ce classeur.

Vous pouvez également consulter notre site internet www.laposte.fr ou obtenir ces informations sur simple demande au guichet.

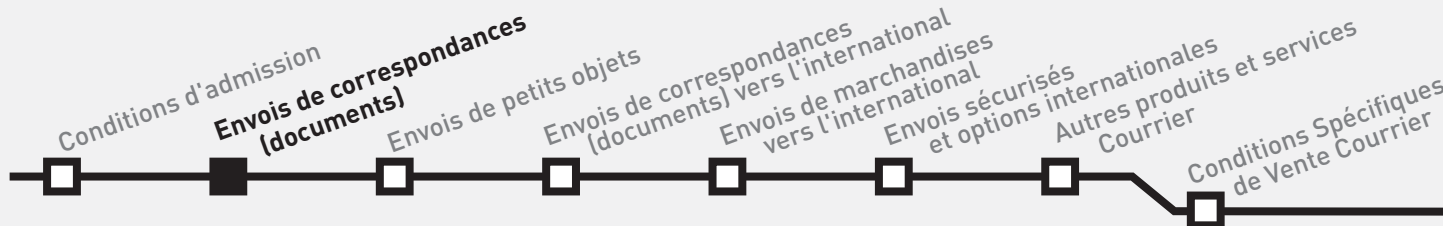




COURRIER

Les conditions spécifiques de vente sont disponibles à la fin de cet intercalaire et sur simple demande au guichet.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



LETTRE PRIORITAIRE

**Service prioritaire d'envois de correspondance jusqu'à 3 kg.
Fait partie du Service Universel Postal jusqu'à 2 kg.**



- **Délai d'acheminement indicatif** : J+1 pour la France métropolitaine
- **Conditions d'accès** : dépôt en bureau de poste ou en boîte aux lettres
- **Dimensions** : - **Mini** : une face 14 X 9 cm
- **Maxi** : L + l + H = 100 cm, avec L ≤ 60 cm

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS		
	VERS FRANCE MÉTROPOLITAINE	VERS ZONE OUTRE-MER 1 ⁽¹⁾	VERS ZONE OUTRE-MER 2 ⁽²⁾
20 g	0,58 €	0,58 €	0,58 €
50 g	0,95 €	Tarif Lettre Prioritaire France métropolitaine + 0,05 € par tranche de 10 g. Exemple : Lettre Prioritaire de 30 g : 0,95 € + 3 x 0,05 € = 1,10 €	Tarif Lettre Prioritaire France métropolitaine + 0,11 € par tranche de 10 g. Exemple : Lettre Prioritaire de 30 g : 0,95 € + 3 x 0,11 € = 1,28 €
100 g	1,40 €		
250 g	2,30 €		
500 g	3,15 €		
1 kg	4,05 €		
2 kg	5,35 €		
3 kg	6,25 €		

(1) Zone Outre-mer 1 : Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte.
 (2) Zone Outre-mer 2 : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres australes et antarctiques françaises, Clipperton.

LETTRE ECO

**Service non-prioritaire d'envois de correspondance jusqu'à 250 g.
Fait partie du Service Universel Postal.**



- **Délai d'acheminement indicatif** : J+3 / J+4 pour la France métropolitaine
- **Conditions d'accès** : dépôt en bureau de poste ou en boîte aux lettres
- **Dimensions** : - **Mini** : une face 14 X 9 cm
- **Maxi** : L + l + H = 100 cm, avec L ≤ 60 cm
- **Rouleaux non acceptés**

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS		
	VERS FRANCE MÉTROPOLITAINE	VERS ZONE OUTRE-MER 1 ⁽¹⁾⁽³⁾	VERS ZONE OUTRE-MER 2 ⁽²⁾⁽³⁾
20 g	0,53 €	0,53 €	0,53 €
50 g	0,75 €	Tarif Lettre Eco France métropolitaine + 0,02 € par tranche de 10 g. Exemple : Lettre Eco de 30 g : 0,75 € + 3 x 0,02 € = 0,81 €	Tarif Lettre Eco France métropolitaine + 0,05 € par tranche de 10 g. Exemple : Lettre Eco de 30 g : 0,75 € + 3 x 0,05 € = 0,90 €
100 g	0,95 €		
250 g	1,75 €		

(1) Zone Outre-mer 1 : Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte.
 (2) Zone Outre-mer 2 : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres australes et antarctiques françaises, Clipperton.
 (3) Par avion avec priorité d'embarquement réduite.

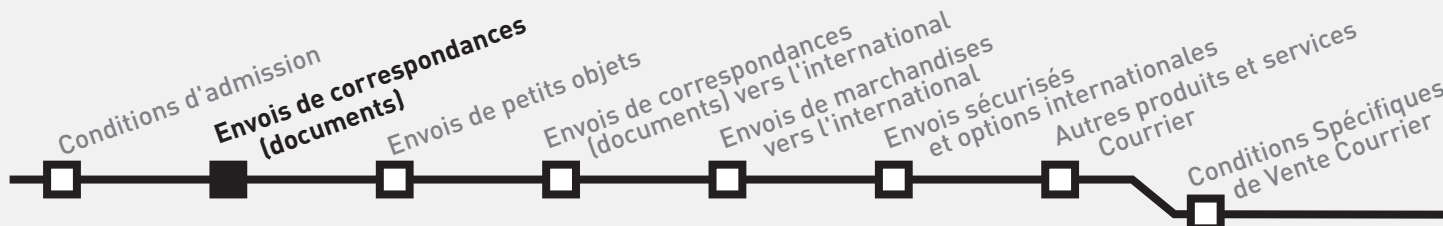




COURRIER

Vous souhaitez une copie de nos tarifs ? Ils sont disponibles sur demande auprès de votre guichetier ou sur www.laposte.fr/monbureaudepote

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



PRÊT-À-POSTER PRESTIGES

Enveloppes pré-timbrées 20 g avec beau timbre. Toute une gamme d'enveloppes, avec ou sans illustration pré-affranchies au tarif Lettre Prioritaire.

NATURE / QUANTITÉ	POIDS JUSQU'À	FORMAT	TARIFS		
			VALIDITÉ FRANCE	VALIDITÉ EUROPE	VALIDITÉ MONDE
A l'unité	20 g	110 X 220 mm 114 X 162 mm	0,95 €	-	-
Par lot de 100, sans fenêtre	20 g	110 X 220 mm 114 X 162 mm	69,00 € net	-	-
Par lot de 100, avec fenêtre	20 g	110 X 220 mm	70,00 € net	-	-
5 lots de 100, sans fenêtre	20 g	110 X 220 mm 114 X 162 mm	330,00 € net	-	-
5 lots de 100, avec fenêtre	20 g	110 X 220 mm	335,00 € net	-	-
Lot de 5, sans carte de correspondance	20 g	110 X 220 mm 114 X 162 mm	4,45 € net	-	5,70 € net
Lot de 5, avec cartes de correspondance	20 g	110 X 220 mm 114 X 162 mm	5,45 € net	-	7,18 € TTC
Lot de 4, sans carte de correspondance	20 g	110 x 220 mm	3,90 € net	4,60 € net	5,92 € TTC
Lot de 8	20 g	110 x 220 mm	7,60 € net	-	-
Lot de 10 (Timbre Marianne local)	20 g	110 x 220 mm	8,90 € net	-	-



PRÊT-À-POSTER UTILITAIRES

Enveloppes pré-timbrées 20 g, 50 g, 100 g et 500 g au tarif Lettre Prioritaire. Pour tout envoi de plus de 20 g à destination de l'Outre-Mer, n'oubliez pas le complément d'affranchissement aérien.

	POIDS JUSQU'À	FORMAT	TARIFS				
			A L'UNITÉ	LOT DE 10	LOT DE 50	LOT DE 100	5 LOTS DE 100
Prêt à Poster sans fenêtre	20 g	110 X 220 mm 114 X 162 mm	0,75 € net	6,80 € net	-	66,40 € net	315,00 € net
Prêt à Poster avec fenêtre	20 g	110 x 220 mm	-	-	-	67,20 € net	320,00 € net
Prêt à Poster avec fenêtre	20 g	115 x 225 mm	-	-	-	67,20 € net	320,00 € net
Enveloppe 50 g sans fenêtre	50 g	162 x 229 mm	1,47 € TTC	-	53,50 € net	105,50 € net	520,00 € net
Enveloppe 50 g avec fenêtre	50 g	162 x 229 mm	-	-	54,00 € net	106,50 € net	525,00 € net
Enveloppe 100 g papier	100 g	229 x 324 mm	2,27 € TTC	20,33 € TTC	-	191,36 € TTC	938,86 € TTC
Enveloppe 100 g carton	100 g	162 x 229 mm	2,33 € TTC	20,93 € TTC	-	197,34 € TTC	968,76 € TTC
Enveloppe 500 g carton	500 g	248 x 328 mm	4,37 € TTC	41,86 € TTC	-	407,84 € TTC	2021,24 € TTC



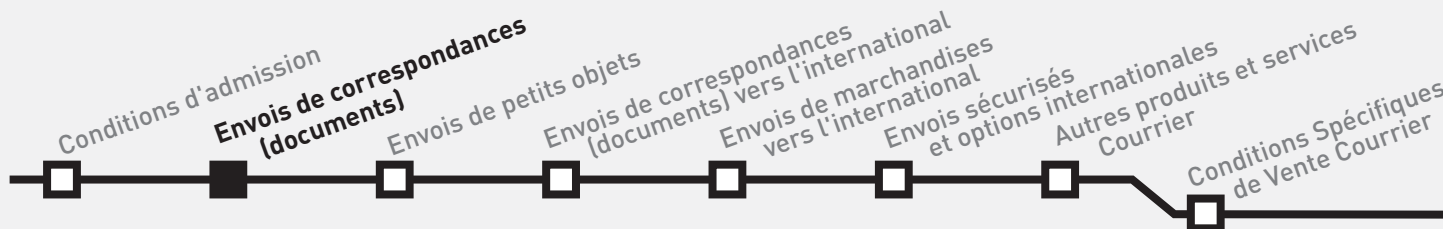


COURRIER



Ce pictogramme vous indique que vous pouvez suivre l'acheminement de votre envoi.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



PRÊT-À-POSTER LETTRE SUIVIE

Enveloppes pré-timbrées intégrant le service de suivi pour connaître la date de distribution ou les motifs de non distribution. Pour tout envoi à destination de l'Outre-Mer, n'oubliez pas le complément d'affranchissement (voir tarif lettre).



- **Délai d'acheminement indicatif** : J+1 pour la France métropolitaine
- **Zones géographiques** : France métropolitaine, DOM, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin, Monaco.

	POIDS JUSQU'À	FORMAT	TARIFS TTC À L'UNITÉ ⁽¹⁾			
			A L'UNITÉ	2 À 9	10 À 99	100 À 999
PAP Lettre Suivie 100 g	100 g	229 x 324 mm	2,57 €	2,54 €	2,50 €	2,46 €
PAP Lettre Suivie 250 g	250 g	229 x 324 mm	3,65 €	3,60 €	3,55 €	3,49 €
PAP Lettre Suivie 500 g	500 g	260 x 330 mm	4,90 €	4,87 €	4,84 €	4,81 €

(1) Autres tarifs dégressifs : se renseigner au guichet

CARTES-ENVELOPPES PRÉ-AFFRANCHIES

• CLIC FROM

Carte de correspondance illustrée qui se transforme, en la pliant, en enveloppe pré-affranchie, grâce à sa bande adhésive.



- **Validité** :
- Clic from : envoi vers le Monde Entier, en service Prioritaire.

	POIDS JUSQU'À	FORMAT FERMÉ	TARIFS, À L'UNITÉ	
			1 LOT	À PARTIR DE 100 LOTS
Clic from, par lot de 3	20 g	210 X 98 mm	3,70 € TTC	3,40 € TTC



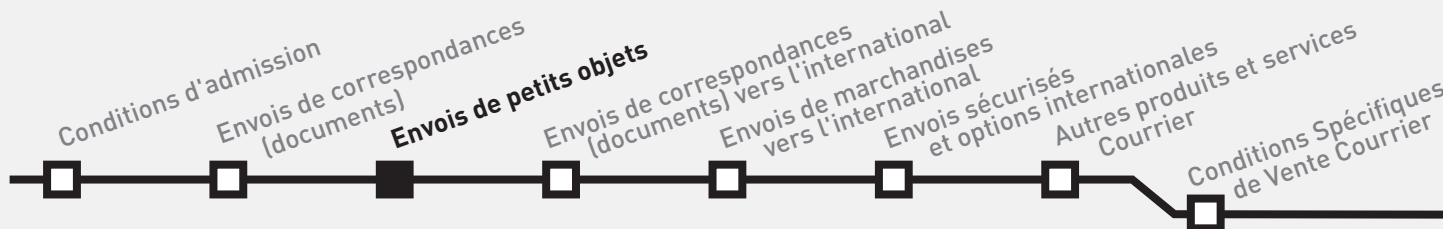


COURRIER



Ce pictogramme vous indique que le produit ou service est adapté aux envois de valeurs.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



PRÊT-À-POSTER LETTRE MAX

Gamme d'emballages prépayés spécifiquement conçus pour les petits objets dans la limite de 2 cm d'épaisseur et d'1 kg de poids total⁽¹⁾. Traitement en Courrier Prioritaire avec suivi.



- Les envois à destination de l'Outre-Mer doivent être accompagnés d'une déclaration en douane : CN22 (ou CN23 pour les envois dont la valeur est supérieure à 180 € HT mais le produit Lettre Max est fortement déconseillé pour de tels montants).
- Suivi à la distribution.

	POIDS JUSQU'À	FORMAT (CONTENANCE)	INDEMNISATION FORFAITAIRE EN CAS DE PERTE OU AVARIE	TARIFS VERS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ET MONACO		TARIFS VERS ZONE OUTRE-MER 1 ⁽³⁾
				A L'UNITÉ TTC	TARIF UNITAIRE TTC, POUR 2 À 9 ⁽²⁾	A L'UNITÉ (NET) ⁽²⁾
MAX 20 g	20 g maxi	120 x 220 mm	5 €	2,15 €	2,00 €	-
MAX 50 g	50 g maxi	162 x 229 mm	8 €	2,45 €	2,30 €	2,45 €
MAX S	1 kg maxi	142 x 135 x 19 mm	11 €	3,25 €	3,10 €	-
MAX M	1 kg maxi	192 x 137 x 19 mm	13 €	4,25 €	4,10 €	5,50 €
MAX L	1 kg maxi	254 x 175 x 19 mm	16 €	5,30 €	5,15 €	-
MAX XL	1 kg maxi	304 x 234 x 19 mm	23 €	6,30 €	6,15 €	11,05 €

(1) Sauf Max 20 g et Max 50 g dont les limites de poids sont respectivement de 20 g et 50 g, poids de l'enveloppe inclus. (2) Autres tarifs dégressifs pour des quantités supérieures. (3) Zone Outre-mer 1 : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte.

MINI MAX

Service prioritaire d'envois sans suivi de petits objets, matérialisé par un autocollant, dans la limite de 2 cm d'épaisseur et d'1 kg de poids total. Fait partie du Service Universel Postal.



- **Délai d'acheminement indicatif** : J+1 pour la France métropolitaine
- **Conditions d'accès** : dépôt au guichet en bureau de poste ou en boîte aux lettres.
- **Dimensions** : l'expéditeur choisit l'emballage de son choix dans la limite des dimensions suivantes :
 - Mini : 90 mm x 140 mm
 - Maxi : 234 mm x 334 mm
- **Les envois à destination de l'Outre-Mer doivent être accompagnés d'une déclaration en douane** : CN22 (ou CN23 pour les envois dont la valeur est supérieure à 180€ HT mais le produit Mini Max est fortement déconseillé pour de tels montants).

TRANCHE DE POIDS	TARIFS VERS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ET MONACO (NET)	TARIFS VERS L'OUTRE-MER 1 (NET)
0-100 g	1,50 €	2,30 €
101-250 g	2,50 €	4,45 €
251-500 g	3,50 €	7,35 €
501-1 000 g	4,50 €	10,30 €

Zone Outre-mer 1 : Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte.

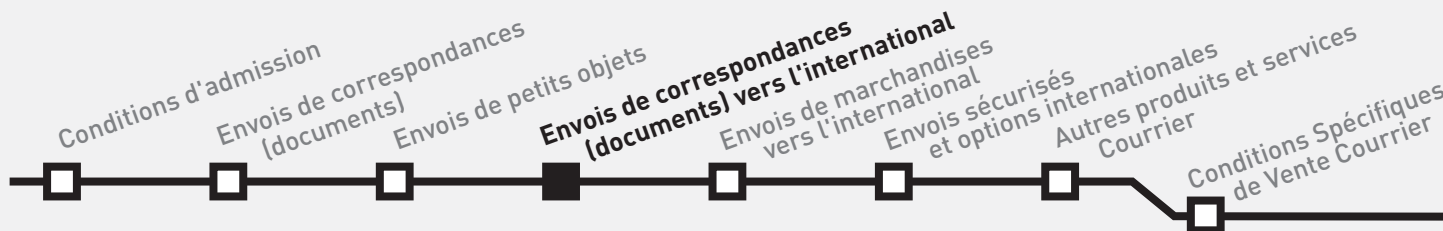




COURRIER

Vous ne savez pas quelle solution choisir ? Votre Conseiller Guichet est là pour vous proposer la solution la mieux adaptée.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



LETTRE PRIORITAIRE INTERNATIONALE

Service prioritaire international d'envoi de documents de 0 à 2 kg vers le monde entier⁽¹⁾. Fait partie du Service Universel Postal jusqu'à 2 kg.



- **En service prioritaire, vous bénéficiez des délais les plus courts et de la possibilité de sécuriser votre envoi en apposant une option.**
- **Délai d'acheminement indicatif :**
 - Délai indicatif moyen : 2 à 3 jours du dépôt à la distribution sur les principales villes européennes.
 - Pour les autres destinations, se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet : www.laposte.fr/courrierinternational.
- **Options :**
 - Etiquette de suivi Export 3j
 - Recommandation
 - Avis de réception (disponible uniquement pour les envois recommandés)
- **Conditions d'accès :** dépôt en bureau de poste ou en boîte aux lettres
- **Dimensions :**
 - Mini : une face 14 X 9 cm pour les cartes ou enveloppes
 - Maxi : L = 23,5 x l = 12 cm pour les cartes / L + l + h ≤ 90 cm avec L ≤ 60 cm

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS	
	ZONE 1 : UNION EUROPÉENNE ET SUISSE ⁽²⁾	ZONE 2 : RESTE DU MONDE ⁽³⁾
20 g	0,75 €	0,87 €
50 g	1,35 €	1,75 €
100 g	1,80 €	2,35 €
250 g	4,10 €	5,60 €
500 g	6,10 €	7,35 €
1 000 g	8,75 €	10,80 €
2 000 g	12,60 €	16,95 €
3 000 g ⁽¹⁾	-	27,75 €

(1) Poids maximum de 3 kg uniquement valable pour les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, République de Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie.

(2) Zone 1 : Union Européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican.

(3) Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union Européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

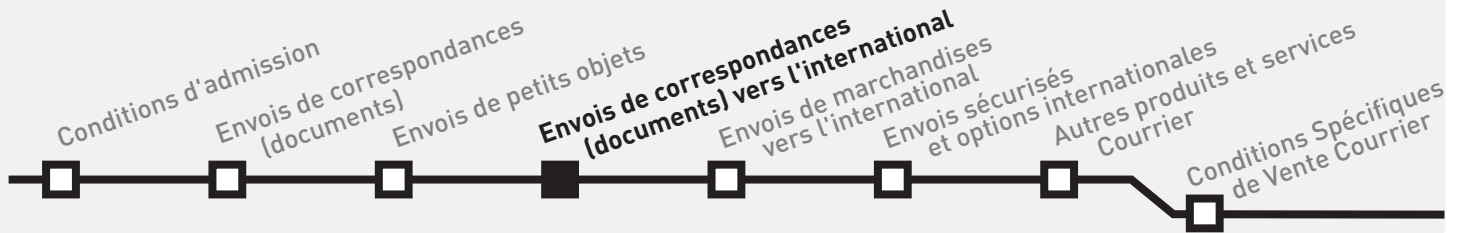




COURRIER

Vous êtes professionnel ?
Demandez au guichet les brochures
et les tarifs spécifiques.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



LETTRE ECO INTERNATIONALE

Service économique international d'envoi de documents de 0 à 2 kg⁽¹⁾ vers le monde entier.
Fait partie du Service Universel Postal jusqu'à 2 kg.



- **En service Economique, vos plis sont livrés avec un délai supplémentaire à celui du service Prioritaire mais à un tarif plus avantageux.**
- **Délai d'acheminement indicatif :** se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet : www.laposte.fr/courrierinternational.
- **Conditions d'accès :** dépôt en bureau de poste ou en boîte aux lettres.
- **Options :** aucune option disponible.
- **Dimensions :**
 - Mini : une face 14 X 9 cm pour les cartes ou enveloppes
 - Maxi : L = 23,5 x l = 12 cm pour les cartes / L + l + h ≤ 90 cm avec L ≤ 60 cm

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS	
	ZONE 1 : UNION EUROPÉENNE ET SUISSE ⁽³⁾	ZONE 2 : RESTE DU MONDE ⁽⁴⁾
100 g ⁽¹⁾	1,60 €	1,75 €
250 g	2,85 €	3,05 €
500 g	4,00 €	4,40 €
1 000 g	5,65 €	7,00 €
2 000 g	8,75 €	12,90 €
3 000 g ⁽²⁾	-	21,60 €

⁽¹⁾ Pour les envois de documents de 0 à 50 g, nous vous conseillons le tarif PRIORITAIRE.

⁽²⁾ Poids maximum de 3kg uniquement valable pour les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, République de Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie.

⁽³⁾ Zone 1 : Union Européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican.

⁽⁴⁾ Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union Européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

POSTEXPORT 3J DOCUMENTS

Enveloppes pré-affranchies en service Prioritaire avec engagement de distribution en 3 jours ouvrés et information sur la date de distribution par téléphone ou sur internet. Indemnisation en cas de retard, perte, spoliation, avarie, par un produit identique.



- **Service ouvert sur 12 destinations :** Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.
- **Option :** aucune option disponible.

POIDS JUSQU'À	FORMAT	TARIF TTC
50 g	162 X 229 mm	4,20 €
100 g	248 X 328 mm	5,55 €

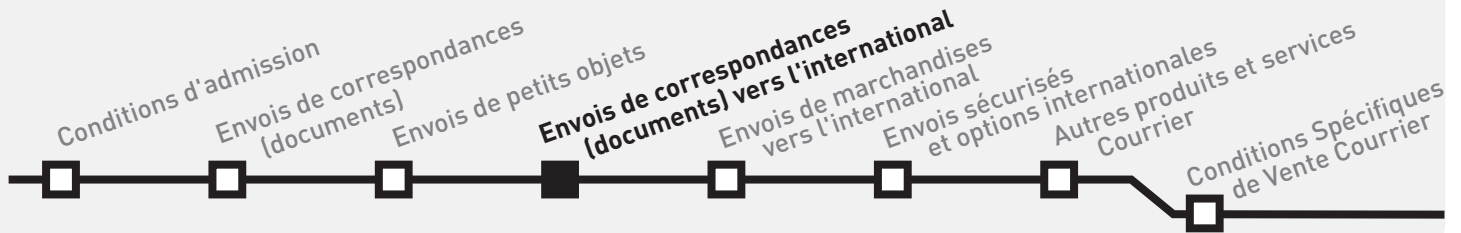




COURRIER

Vous êtes professionnel ?
Demandez au guichet les brochures
et les tarifs spécifiques.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



POSTEXPORT DOCUMENTS

Une gamme complète d'enveloppes pré-affranchies pour protéger et valoriser les envois de documents jusqu'à 500 g vers le monde entier.



• Options : Export 3j, Recommandation, Avis de réception.

	MATIÈRE	POIDS JUSQU'À	TARIFS UNITAIRES											
			UNION EUROPÉENNE ET SUISSE (2)						MONDE ENTIER (3)					
			A L'UNITÉ	A PARTIR DE 2	A PARTIR DE 5	A PARTIR DE 10	A PARTIR DE 25	A PARTIR DE 50	A L'UNITÉ	A PARTIR DE 2	A PARTIR DE 5	A PARTIR DE 10	A PARTIR DE 25	A PARTIR DE 50
Enveloppe Postexport 20 g (1)	Papier	20 g	0,90 € net	-	-	0,85 € net	-	0,80 € net	1,00 € net	-	-	0,95 € net	-	0,90 € net
Enveloppe Postexport 50 g	Papier	50 g	1,70 € TTC	-	1,65 € TTC	1,60 € TTC	1,55 € TTC	-	1,80 € net	-	1,75 € net	1,70 € net	1,65 € net	-
Enveloppe Postexport 100 g	Carton	100 g	3,15 € TTC	3,05 € TTC	2,95 € TTC	2,85 € TTC	-	-	3,30 € net	3,20 € net	3,10 € net	3,00 € net	-	-
Enveloppe Postexport 500 g document	Carton à soufflet	500 g	8,55 € TTC	8,30 € TTC	8,00 € TTC	7,70 € TTC	-	-	8,70 € net	8,45 € net	8,20 € net	7,85 € net	-	-

(1) A fenêtre et sans fenêtre. Le modèle à fenêtre est vendu par lot de 10 uniquement.

(2) Zone 1 : Union Européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican.

(3) Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union Européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

La Poste - SA au capital de 1 000 000 000 euros - Siège social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15 - RCS Paris 356 000 000 - Conception : CARACTER - 2010 - FM - B6a

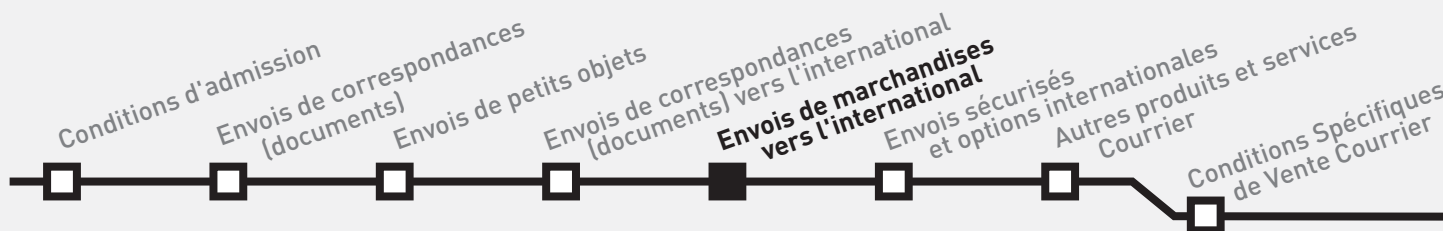




COURRIER

Vous êtes professionnel ?
Demandez au guichet les brochures
et les tarifs spécifiques.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



PETIT PAQUET PRIORITAIRE INTERNATIONAL

Service prioritaire international d'envoi de
marchandises de 0 à 2 kg ⁽¹⁾ vers le monde entier.
Fait partie du Service Universel Postal jusqu'à 2 kg.



● En service Prioritaire, vous bénéficiez des délais les plus courts et de la possibilité de sécuriser votre envoi de marchandise en apposant une option.

● **Délai d'acheminement indicatif :**

- Délai indicatif moyen : 2 à 3 jours du dépôt à la distribution sur les principales villes européennes.
- Pour les autres destinations, se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet www.laposte.fr/courrierinternational

● **Options :**

- Etiquette de suivi Export 3j
- Secur'Export
- Recommandation
- Valeur Déclarée
- Avis de réception (disponible uniquement pour les envois recommandés ou en valeur déclarée)
- Contre-remboursement (disponible uniquement pour les envois recommandés ou en valeur déclarée)

● **Conditions d'accès :** dépôt en bureau de poste ou en boîte aux lettres

● **Dimensions :**

- Mini : une face 14 X 9 cm pour les cartes ou enveloppes
- Maxi : L = 23,5 x l = 12 cm pour les cartes / L + l + h ≤ 90 cm avec L ≤ 60 cm

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS	
	ZONE 1 : UNION EUROPÉENNE ET SUISSE ⁽²⁾	ZONE 2 : RESTE DU MONDE ⁽³⁾
100 g	2,00 €	2,70 €
250 g	4,30 €	5,90 €
500 g	6,50 €	7,70 €
1 000 g	10,00 €	11,50 €
2 000 g	12,85 €	17,25 €
3 000 g ⁽¹⁾	-	28,25 €

⁽¹⁾ Poids maximum de 3 kg valable pour les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, République de Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie.

⁽²⁾ Zone 1 : Union Européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican.

⁽³⁾ Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union Européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

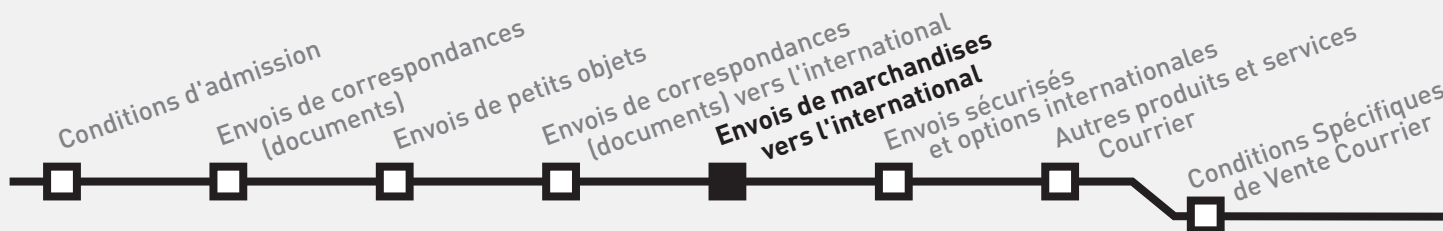




COURRIER

Vous êtes professionnel ?
Demandez au guichet les brochures
et les tarifs spécifiques.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



PETIT PAQUET ECO INTERNATIONAL

Service économique international d'envoi de
marchandises de 0 à 2 kg ⁽¹⁾ vers le monde entier.
Fait partie du Service Universel Postal jusqu'à 2 kg.



• En service Economique, vos plis sont livrés avec un délai supplémentaire qu'en service Prioritaire mais à un tarif plus avantageux.

- **Délai d'acheminement indicatif** : se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet : www.laposte.fr/courrierinternational
- **Conditions d'accès** : dépôt en bureau de poste ou en boîte aux lettres.
- **Options** : aucune option disponible.
- **Dimensions** :
 - Mini : une face 14 X 9 cm pour les cartes ou enveloppes
 - Maxi : L = 23,5 x l = 12 cm pour les cartes / L + l + h ≤ 90 cm avec L ≤ 60 cm

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS	
	ZONE 1 : UNION EUROPÉENNE ET SUISSE ⁽²⁾	ZONE 2 : RESTE DU MONDE ⁽³⁾
100 g	1,80 €	2,00 €
250 g	3,00 €	3,20 €
500 g	4,40 €	5,00 €
1 000 g	6,50 €	9,00 €
2 000 g	8,90 €	13,10 €
3 000 g ⁽¹⁾	-	22,00 €

(1) Poids maximum de 3 kg valable pour les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, République de Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie.

(2) Zone 1 : Union Européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican.

(3) Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union Européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

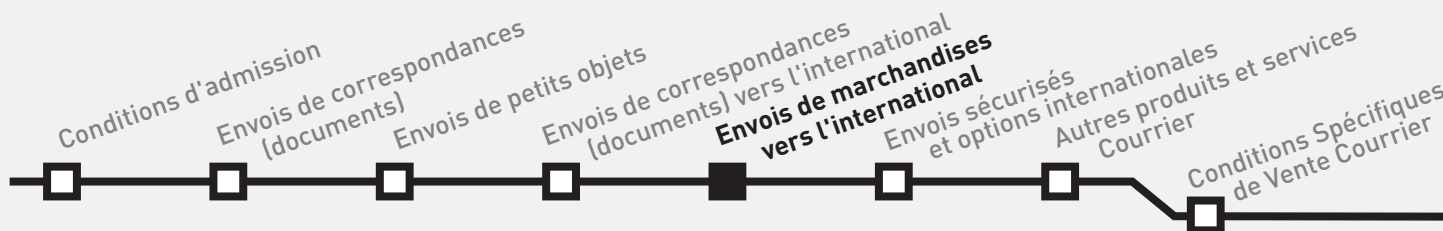




COURRIER

Vous ne savez pas quelle solution choisir ? Votre Conseiller Guichet est là pour vous proposer la solution la mieux adaptée.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



POSTEXPORT MARCHANDISES

Une gamme complète d'enveloppes et de boîtes pré-affranchies pour protéger et valoriser les envois de documents ou de marchandises jusqu'à 2kg vers le monde entier



- Formalités douanières intégrées.
- Options :
 - Etiquette de suivi Export 3j
 - Secur'Export
 - Recommandation
 - Avis de réception

	MATIÈRE	POIDS JUSQU'À	NATURE DES ENVOIS	TARIFS UNITAIRES							
				UNION EUROPÉENNE ET SUISSE (PRIX TTC)				MONDE ENTIER (PRIX NETS)			
				A L'UNITÉ	A PARTIR DE 2	A PARTIR DE 5	A PARTIR DE 10	A L'UNITÉ	A PARTIR DE 2	A PARTIR DE 5	A PARTIR DE 10
Enveloppe Postexport 500 g marchandises	Carton micro cannelé à soufflets	500 g	Marchandises	9,30 €	9,00 €	8,75 €	8,40 €	9,50 €	9,20 €	9,00 €	8,55 €
Enveloppe Postexport 1 kg	Tyvek (imperméable et indéchirable), et film à bulles	1 000 g	Documents ou marchandises	12,50 €	12,10 €	11,80 €	11,30 €	14,20 €	13,80 €	13,40 €	12,80 €
Boîte Postexport 1 kg	Carton renforcé et film à bulles	1 000 g	Documents ou marchandises	12,50 €	12,10 €	11,80 €	11,30 €	14,20 €	13,80 €	13,40 €	12,80 €
Boîte Postexport 2 kg	Carton renforcé et film à bulles	2 000 g	Documents ou marchandises	17,50 €	17,00 €	16,50 €	15,80 €	19,50 €	18,90 €	18,50 €	17,50 €

La Poste - SA au capital de 1 000 000 000 euros - Siège social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15 - RCS Paris 356 000 000 - Conception : CARACTER - 2010 - FM - B11a



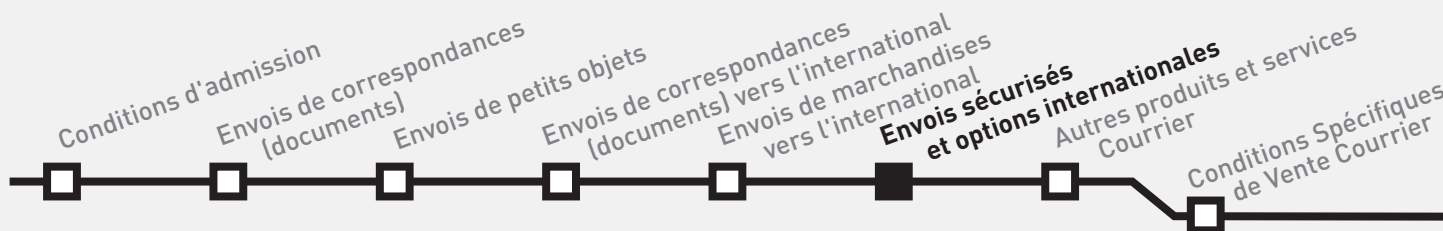


COURRIER



Ce pictogramme vous indique que le produit ou service est adapté aux envois de valeurs.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



LETTRE RECOMMANDÉE & OPTIONS

La Lettre Recommandée est un service d'envois recommandés de correspondance jusqu'à 3 kg, avec du suivi, une preuve de dépôt, une preuve de distribution signée. En cas de perte ou d'avaries : indemnité selon le niveau de garantie choisi par l'expéditeur. Pour tout envoi de plus de 20 g à destination de l'Outre-Mer, n'oubliez pas le complément d'affranchissement aérien. La Recommandation 1 destinataire et l'avis de réception font partie du Service Universel Postal jusqu'à 2kg.



- **Délai d'acheminement indicatif** : J+1 pour la France métropolitaine
- **Conditions d'accès** : dépôt en bureau de poste
- **Dimensions** :
 - Mini : L = 22 x l = 11 cm
 - Maxi : L + l + H = 100 cm, avec L ≤ 60 cm
 - Rouleaux non acceptés
- **Zones géographiques** : France métropolitaine, Andorre, Monaco, DOM, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et les autres COM.
- **Caractéristiques** :
 - Preuve de dépôt
 - Preuve de distribution signée par le destinataire ou son mandataire
 - Indemnisation en cas de perte ou avarie
- **Option "Avis de réception"** : pour s'assurer que le destinataire a bien reçu le pli, par retour de contremarque signée.
- **Option "Contre-Remboursement"** : le contre-remboursement permet au destinataire (acheteur) de régler un achat, d'une valeur maximale de 800 €, lors de la distribution de la Lettre Recommandée. La Poste reverse la somme perçue à l'expéditeur (vendeur).

	INDEMNITÉ FORFAITAIRE	TARIFS NETS ⁽¹⁾		
		1 DESTINATAIRE	2 DESTINATAIRES ⁽²⁾	3 DESTINATAIRES ⁽³⁾
Recommandation R1	16,00 €	2,80 €	10,05 €	13,40 €
Recommandation R2	153,00 €	3,40 €	12,20 €	16,27 €
Recommandation R3	458,00 €	4,30 €	15,43 €	20,57 €
Option : Avis de réception ⁽⁴⁾	-	1,00 €	1,20 €	1,20 €
Option : Contre-Remboursement ⁽⁴⁾	-	7,00 €	8,37 €	8,37 €

(1) Ces tarifs s'ajoutent à ceux de l'affranchissement Lettre Prioritaire.

(2) Ces tarifs s'ajoutent à trois fois le tarif affranchissement de la Lettre Prioritaire, assujetti à la TVA.

(3) Ces tarifs s'ajoutent à quatre fois le tarif affranchissement de la Lettre Prioritaire, assujetti à la TVA.

(4) Ces tarifs s'ajoutent à ceux de l'envoi en recommandé.



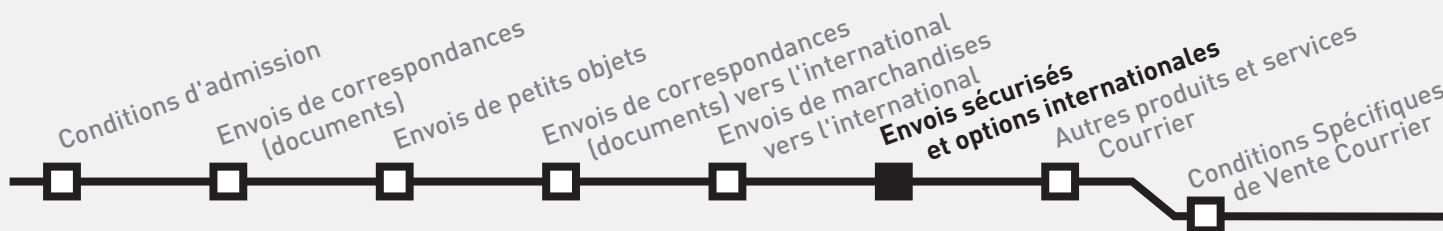


COURRIER



Ce pictogramme vous indique que vous pouvez suivre l'acheminement de votre envoi.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



PRÊT-À-RECOMMANDER SUIVI

Produit tout-en-un contenant le support pour écrire, l'enveloppe et l'affranchissement. Il est inclus le service de recommandation au taux R1 avec avis de réception



QUANTITÉ	TARIFS UNITAIRES TTC
1	6,00 €
2 et +	5,75 €

• **Délai d'acheminement indicatif :**
J+1 pour la France métropolitaine

- **Caractéristiques :**
- Preuve de dépôt
 - Preuve de distribution signée par le destinataire ou son mandataire
 - Indemnisation de 16 € en cas de perte ou avarie
 - Avis de réception

• **Conditions d'accès :** dépôt en bureau de poste

- **Dimensions :**
- ouvert : 21x29,7 cm
 - fermé : 21x14,85 cm

• **Zones géographiques :** France métropolitaine, Andorre et Monaco, DOM

VALEUR DÉCLARÉE NATIONALE

La Valeur déclarée nationale est un service d'envoi sécurisé pour vos envois de valeur (correspondances ou marchandises). Fait partie du Service Universel Postal.



- **Services inclus :**
- Remboursement de la valeur déclarée en cas de perte ou avaries dans la limite de 5000€
 - Preuve de dépôt
 - Preuve signée de distribution
 - Service de suivi
- **Services optionnels :** contre-remboursement (voir Lettre Recommandée)
- **Caractéristiques :**
- Envois obligatoirement emballés dans une enveloppe sécurisée en polyéthylène agréée par La Poste
 - Délai de livraison indicatif : J + 1 à J + 3 pour la France Métropolitaine
 - Distribution au guichet pour les valeurs déclarées supérieures ou égales à 800 €

• **Obligations / réglementations :**

- La valeur déclarée doit être égale à la valeur réelle de l'envoi et assurée en conséquence
- Le transport de fonds et valeurs, notamment monnaie fiduciaire (billets) et monnaie divisionnaire (pièces) est exclu
- Attestation produite par le client garantissant que la valeur déclarée correspond bien à la valeur du contenu

POIDS JUSQU'À	TARIFS NETS		
	VERS MÉTROPOLE, ANDORRE, MONACO	VERS OUTRE-MER 1 ⁽²⁾	VERS OUTRE-MER 2 ⁽³⁾
250 g	13,00 €	19,60 €	21,10 €
500 g	14,00 €	19,60 €	21,10 €
1 000 g	15,10 €	24,00 €	27,30 €
2 000 g	16,20 €	29,30 €	42,20 €
3 000 g	17,30 €	34,60 €	56,70 €
5 000 g	18,40 €	45,40 €	85,60 €

(1) Affranchissement jusqu'à 600 € de valeur assurée (minimum de perception). Au-dessus de 600 € de valeur assurée : complément d'assurance de 0,50 € par tranche de 100 € de valeur assurée.

(2) Zone Outre-mer 1 : Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte.

(3) Zone Outre-mer 2 : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres australes et antarctiques françaises, Clipperton.

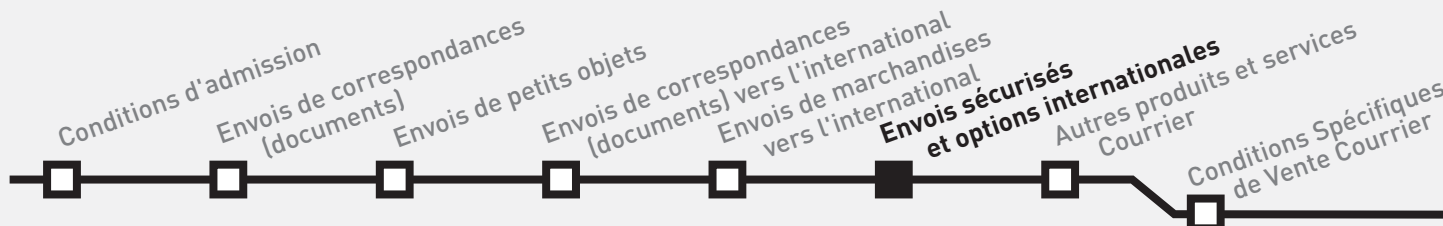




COURRIER

Vous ne savez pas quelle solution choisir ? Votre Conseiller Guichet est là pour vous proposer la solution la mieux adaptée.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



ETIQUETTE EXPORT 3J

Etiquette de suivi comportant un engagement de distribution en 3 jours ouvrés. Export 3j peut être apposé sur tout pli de 0 à 2 kg (documents ou marchandises) affranchi en service Prioritaire. Indemnisation du client en cas de retard, perte, spoliation par un produit identique.



- **Service ouvert sur 12 destinations :** Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.
- **Option :** aucune option disponible.

POIDS JUSQU'À	FORMAT	TARIF NET
2 kg	Unité	2,60 €
2 kg	Carnet de 5 stickers	12,00 €

SECUR'EXPORT

Secur'Export est un sticker comportant une assurance. Il peut être apposé sur les envois de marchandises jusqu'à 2kg affranchis en service Prioritaire.



- **Indemnisation** de 23€/kg en cas de perte, vol, spoliation, avarie
- **Validité :** Monde entier
- **Aucune option n'est cumulable avec l'option Secur'Export**

POIDS JUSQU'À	TARIF NET
2 kg	3,00 €

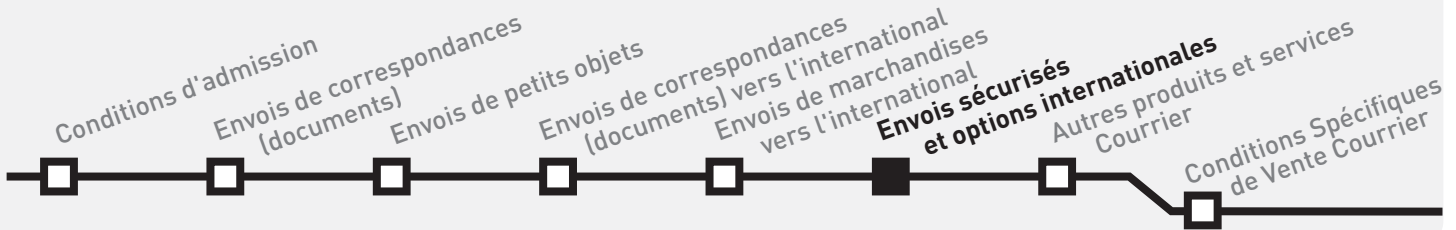




COURRIER

Vous ne trouvez pas le service dont vous avez besoin ? Demandez conseil au guichet.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



RECOMMANDATION INTERNATIONALE & OPTIONS

L'option Recommandation internationale est disponible pour tout envoi en service Prioritaire de documents ou marchandises de 0 à 2 kg vers le monde entier. Elle comporte une preuve juridique de dépôt, une indemnité en cas de perte, spoliation ou avarie et une distribution contre signature du destinataire. Fait partie du Service Universel Postal.



- **Conditions d'accès** : dépôt en bureau de poste
- **Options** :
 - Avis de réception
 - Contre-remboursement ⁽³⁾ (pour les marchandises uniquement)

	INDEMNITÉ FORFAITAIRE	TARIFS NETS
R1 ⁽¹⁾	45,00 €	4,30 €
R2 ⁽¹⁾	150,00 €	5,30 €
Avis de réception ⁽¹⁾	-	1,30 €
Contre-remboursement ^{(1) (2)}	-	8,00 €

⁽¹⁾ Ces tarifs s'ajoutent à ceux de l'affranchissement et de l'option recommandation pour l'Avis de réception et le Contre-remboursement. ⁽²⁾ Service disponible sur certaines destinations : se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet www.laposte.fr/courrierinternational. ⁽³⁾ Distribution au destinataire contre paiement du montant indiqué par l'expéditeur.

VALEUR DÉCLARÉE INTERNATIONALE

La Valeur Déclarée Internationale est une option disponible pour tout envoi de marchandise affranchi avec la grille Petit Paquet prioritaire.



- **Solution de transport sécurisé pour vos envois de valeur d'un montant maximum de 5000€ avec preuve de dépôt, remise contre signature et remboursement de la valeur déclarée lors du dépôt en cas de perte, avarie ou spoliation dans la limite du maximum autorisé.**
- **A noter** : cette option est disponible sur certaines destinations, se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet : www.laposte.fr/courrierinternational
- **Montants admis en valeur déclarée** : variable selon les pays de destination, se renseigner au guichet
- **Options complémentaires** :
 - Avis de réception
 - Contre remboursement

- **Mentions obligatoires** :
 - Les envois en valeur déclarée nécessitent un conditionnement spécifique soit en confectionnant vous même l'emballage en respectant les règles d'envoi soit en utilisant l'enveloppe sécurisée vendue au guichet.
 - Sur votre envoi doivent figurer ces éléments : poids en gramme, montant de la valeur déclarée indiqué en euro et converti en DTS, étiquette « Valeur Déclarée » obligatoire.
 - La présentation peut différer selon les pays : se renseigner au guichet ou se référer à notre site internet : www.laposte.fr/courrierinternational

Tarif (en plus de l'affranchissement Petit Paquet international prioritaire)	TARIFS NETS			
	JUSQU'À 500 € DÉCLARÉS	JUSQU'À 1 000 € DÉCLARÉS	JUSQU'À 2 500 € DÉCLARÉS	JUSQU'À 5 000 € DÉCLARÉS
	7,80 €	10,80 €	19,00 €	29,00 €
Avis de réception	1,30 €			
Contre-remboursement	8,00 €			
Assurance	En cas de perte, vol ou spoliation, le client est indemnisé du montant précis déclaré lors du dépôt.			

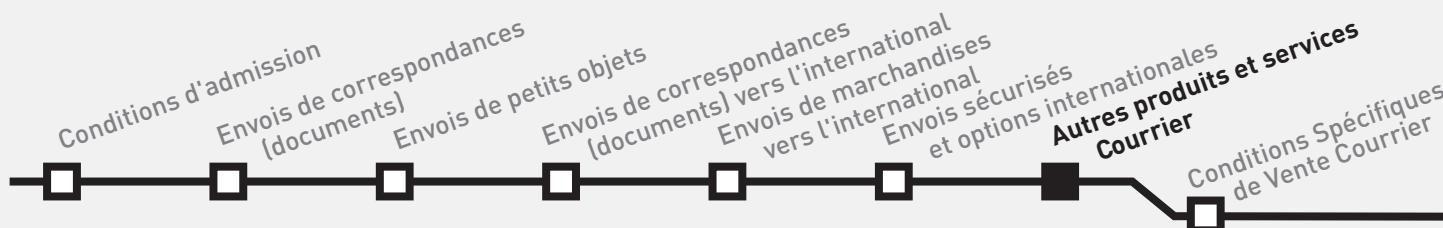




COURRIER

Vous souhaitez une copie de nos tarifs ? Ils sont disponibles sur demande auprès de votre guichetier ou sur www.laposte.fr/monbureaudepote

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



DÉMÉNAGEMENT :

- **PACK MA NOUVELLE ADRESSE**
- **RÉEXPÉDITION DÉFINITIVE**
- **PRÊT-À-RÉEXPÉDIER**

Transfert du courrier vers la nouvelle adresse, seul, ou en pack (Pack Ma Nouvelle Adresse) incluant des services complémentaires pour simplifier les démarches de déménagement.

- **Pack "Ma Nouvelle Adresse" :** ensemble de services pour faciliter les démarches lors d'un déménagement,
 - Réexpédition définitive nationale pour 6 mois
 - 5 cartes pré-timbrées pour prévenir l'entourage,
 - 5 enveloppes pré-timbrées,
 - Des formulaires et lettre-types pour prévenir les administrations et ses prestataires de service
 - Le Guide du déménagement et le calendrier-mémo, pour déménager en toute sérénité, sans rien oublier..
 - Un chéquier de Réductions Partenaires sur le thème du demenagement pour faire des économies

- **Réexpédition définitive :** service de transfert du courrier vers la nouvelle adresse. Tarifs valables pour une souscription initiale ou pour un renouvellement. Pour l'international, les marchandises et valeurs déclarées ne sont pas réexpédiées.



- **Prêt-à-réexpédier :** enveloppes utilisables pour se faire renvoyer par un tiers du courrier déjà affranchi. Valable en France et sans limite de poids (utilisable également en cas d'absence temporaire).

	FORMAT	TARIFS NETS	
		DÉMÉNAGEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE OU EN OUTRE-MER	DÉMÉNAGEMENT À L'INTERNATIONAL
Pack Ma Nouvelle Adresse incluant 6 mois de réexpédition définitive	-	34,00 €	-
Réexpédition définitive 6 mois	-	23,00 €	55,00 €
Réexpédition définitive 12 mois	-	41,00 €	100,00 €
Prêt-à-réexpédier Petit Format	160 x 230 mm	1,75 €	-
Prêt-à-réexpédier Grand Format	250 x 330 mm	3,50 €	-

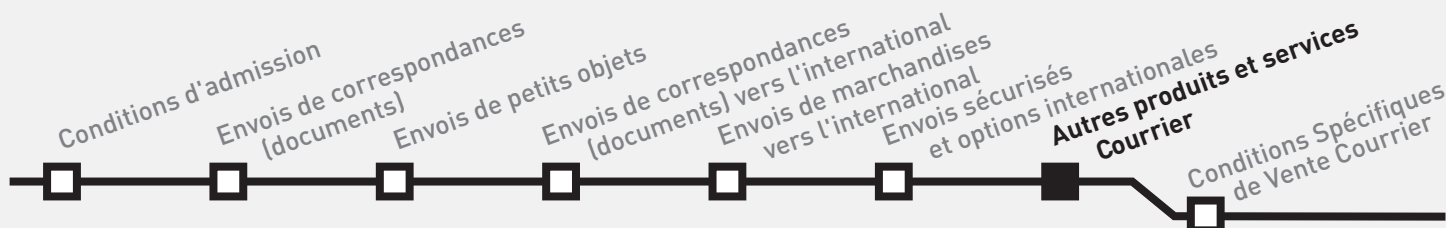




COURRIER

Vous ne savez pas quelle solution choisir ? Votre Conseiller Guichet est là pour vous proposer la solution la mieux adaptée.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



ABSENCE TEMPORAIRE :

- GARDE DU COURRIER
- RÉEXPÉDITION TEMPORAIRE
- ABONNEMENT MOBILITÉ
- PRÊT-À-RÉEXPÉDIER

Services pour faciliter la gestion du courrier lors d'absences de moins de 12 mois

- **Garde du Courrier** : pochette comprenant
 - Un contrat de garde du courrier : garde du courrier par La Poste pendant une durée comprise entre 1 jour et 2 mois.
 - Un chéquier de réductions partenaires



- **Abonnement mobilité** : carte permettant de souscrire autant de contrats de réexpédition temporaire nationale ou de garde que souhaité pendant un an.



- **Réexpédition temporaire** : service de transfert du courrier vers une adresse temporaire en France ou à l'étranger, jusqu'à 12 mois (vers l'étranger, les marchandises et valeurs déclarées ne sont pas réexpédiées)

- **Prêt-à-réexpédier** : enveloppes utilisables pour se faire renvoyer par un tiers du courrier déjà affranchi. Valable en France et sans limite de poids (utilisable également en cas de déménagement).

	FORMAT	TARIFS NETS	
		RENVOIS ⁽¹⁾ VERS FRANCE MÉTROPOLITAINE OU OUTRE-MER	RENVOIS VERS L'INTERNATIONAL
Garde du courrier (1 jour à 2 mois)	-	19,00 €	-
Réexpédition temporaire de 15 jours et inférieure à 1 mois	-	21,00 €	27,50 €
Réexpédition temporaire de 1 mois et inférieure à 6 mois	-	23,00 €	55,00 €
Réexpédition temporaire de 6 mois et inférieure à 12 mois	-	41,00 €	100,00 €
Abonnement mobilité	-	53,00 €	-
Prêt-à-réexpédier Petit Format	160 x 230 mm	1,75 €	-
Prêt-à-réexpédier Grand Format	250 x 330 mm	3,50 €	-

(1) Sauf Garde du Courrier

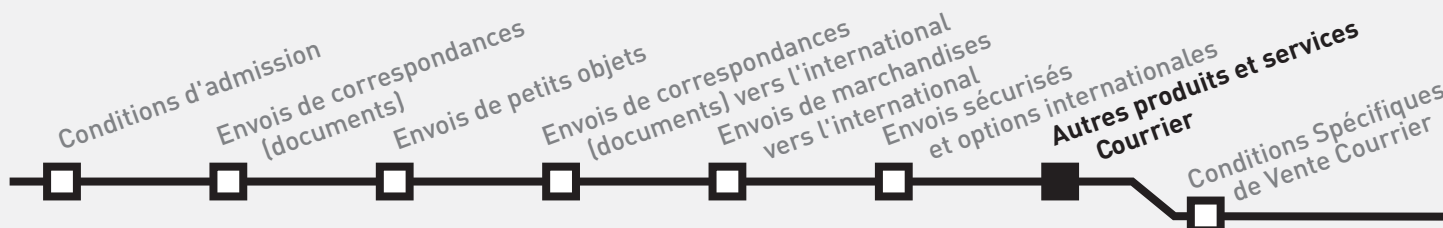




COURRIER

Vous ne trouvez pas le service dont vous avez besoin ? Demandez conseil au guichet.

TARIFS AU DÉPART DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



POSTE RESTANTE

Service de réception du courrier en bureau de poste.

• Modalités :

- Aucune démarche préalable nécessaire
- L'expéditeur écrit sur son enveloppe nom et prénom du destinataire, la mention « Poste Restante », le code postal et la commune de destination (Si il y a plusieurs bureaux de poste dans votre commune, mentionner le nom du bureau de poste).

	TARIFS NETS PAR OBJET RETIRÉ
Retrait de correspondances	0,58 €
Retrait de journaux et périodiques	0,29 €

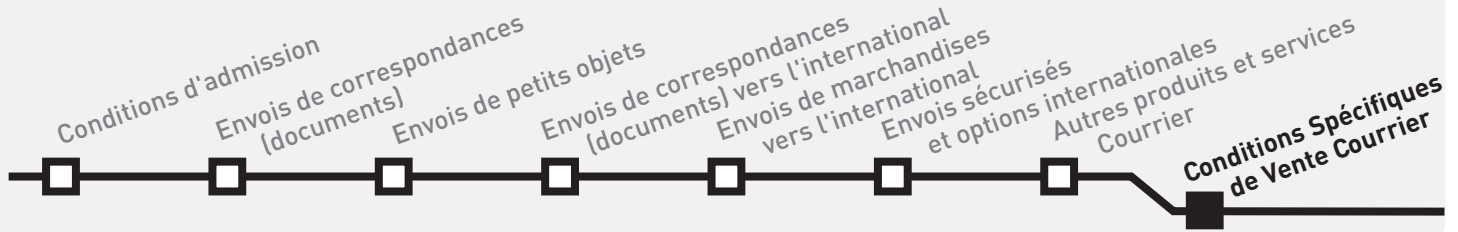
CÉCOGRAMMES

Envoi en faveur des aveugles bénéficiant de la gratuité d'affranchissement.
Fait partie du Service Universel Postal.



- **Pour les envois nationaux (prioritaire, service de recommandation, d'avis de réception, de poste restante, de réclamation, de demande de retrait ou de modification d'adresse, de présentation à la douane et de contre remboursement).**
- **Dans le régime international, les cécogrammes expédiés bénéficient de la gratuité d'affranchissement en service économique. Le déposant doit s'acquitter de la surtaxe aérienne pour les envois internationaux prioritaires (le montant s'obtient en faisant la différence entre le montant de l'affranchissement du service prioritaire et celui du service économique).**
- **Envois admis :** les imprimés en relief (Braille), les clichés en métal destinés à obtenir des impressions à l'usage des aveugles, les envois papiers spéciaux destinés à ces impressions expédiés par des institutions et associations pour aveugles et adressés soit à des aveugles, soit aux personnes chargées de transcrire les textes
- **Conditions d'admission :** les envois doivent comporter du côté de l'adresse du destinataire l'étiquette blanche spécifique représentant une silhouette avec une canne blanche (52 x 65 mm) et la mention « CÉCOGRAMME » en gros caractères, près de l'adresse du destinataire. Le système de fermeture du cécogramme doit permettre un contrôle aisé du contenu.
- **Poids maximum :**
 - Régime national et assimilé : 5 kg
 - Régime international : 7 kg
- **Modalité de dépôt :** déposés en guichet.





PRÊT-À-EXPÉDIER LETTRE MAX CLASSIQUE ET LETTRE MAX MONACO

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 1/3)

Les présentes Conditions Spécifiques de Vente dérogent aux Conditions Générales de Vente des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

1. DÉFINITION DU SERVICE PRÊT-À-POSTER LETTRE MAX CLASSIQUE ET LETTRE MAX MONACO

- Offre destinée à l'envoi de petites marchandises avec ou sans valeur commerciale, bénéficiant d'un service de suivi à la distribution et d'une indemnisation forfaitaire intégrée.
- Offre exclusivement disponible sous forme d'enveloppes préaffranchies à validité permanente.
- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco sont acheminées en courrier prioritaire.
- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco diffèrent, de part leur aspect visuel et leur appellation, en fonction de la destination de l'envoi. La prestation d'acheminement en Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco ne pourra être garantie que sous la condition du bon usage des différents Prêt-à-Poster proposés :
 - Prêt-à-Poster Lettre Max Classique : pour les envois depuis la France métropolitaine à destination de la France métropolitaine et de Monaco ainsi que pour les envois à l'intérieur de chaque DOM (Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion).
 - Prêt-à-Poster Lettre Max Monaco : Service admis pour les envois depuis la Principauté de Monaco vers la Principauté de Monaco ou vers la France Métropolitaine.
- Offre soumise à des limites de format, de poids et d'épaisseur décrites à l'article 2 « Caractéristiques et conditions d'admission »
- Tarifs et informations consultables sur www.laposte.fr⁽²⁾ et disponibles sur demande dans les points de contact postaux.
- Le fait pour le client de confier un envoi à La Poste vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Spécifiques de Vente et des Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste.
- La Poste pourra refuser de prendre en charge en Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco, un envoi ne respectant pas les présentes Conditions Spécifiques de Vente et les Conditions Générales de Vente¹ des prestations Courrier-Colis de La Poste

2. CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS D'ADMISSION

- **Formats :** Les gammes de Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco sont composés de six formats d'enveloppes :
 - Deux formats d'enveloppes imperméables et indéchirables

en Tyvek® : MAX 20g et MAX 50g, exclusivement limités à 2 cm d'épaisseur et au poids indiqué sur l'enveloppe.

- Quatre formats d'enveloppes disponibles : MAX S, MAX M, MAX L, MAX XL, exclusivement limités à 2 cm d'épaisseur et 1kg de poids total.

- **Conditionnement :** Dans tous les cas, l'expéditeur est tenu d'emballer convenablement son envoi pour que celui-ci puisse, notamment :
 - supporter les manipulations nécessitées par des conditions normales de traitement des envois. Il doit prendre toutes les dispositions afin de protéger le contenu de chocs ou de pressions pouvant survenir lors du traitement des envois ; aucun circuit dédié n'est consacré aux envois postaux portant la mention « fragile » ;
 - en aucun cas présenter un péril pour les agents de La Poste, ses éventuels sous-traitants, les autres envois confiés à La Poste et le bon fonctionnement du circuit postal.
- Les envois doivent être confectionnés de façon qu'ils ne gênent pas l'exécution normale du service postal et que d'autres envois ne puissent pas s'y introduire. Les envois doivent être clos de façon à ce que le contenu ne soit pas accessible et ne puisse pas s'en échapper. Les envois ne doivent comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles etc.)
- La résistance et la solidité des Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco ne peuvent être garantis par La Poste que pour un seul et unique acheminement dans le réseau postal.

3. CONDITIONS DE DÉPÔT ET DE DISTRIBUTION

- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco sont à déposer directement en boîte aux lettres de rue ou de façade. L'expéditeur doit conserver le volet détachable de l'étiquette de suivi, qui lui servira de justificatif, en cas de réclamation.
- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco sont distribués dans la boîte aux lettres du destinataire. Dans le cas où la taille de la boîte aux lettres ne permet pas la distribution, un avis de passage est déposé, conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente¹ des prestations Courrier-Colis de La Poste.

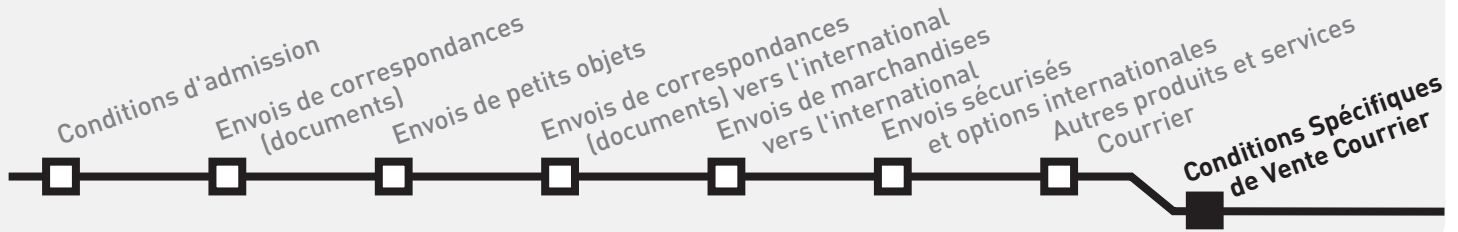
4. CONTENU DES ENVOIS

- L'expéditeur s'engage à ne pas insérer d'objets interdits, conformément aux Conditions Générales de Vente applicables aux prestations Courrier-Colis de La Poste.
- L'expéditeur doit respecter la législation en vigueur relative au contenu des envois. Il s'engage en outre à ne pas insérer les objets suivants dans un Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco :
 - les matières ou objets dangereux ou salissants, par leur nature ou leur conditionnement,
 - les marchandises dangereuses ou prohibées ou dans des conditions contraires à des réglementations nationales

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

(2) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coûts de connexion en fonction de l'opérateur choisi.





PRÊT-À-EXPÉDIER LETTRE MAX CLASSIQUE ET LETTRE MAX MONACO

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 2/3)

- ou internationales (notamment les marchandises contrefaites),
- les fonds et valeurs (notamment or, argent, autres métaux précieux, valeurs fiduciaires, bijoux, bons au porteur).
- L'expéditeur veille à ce que le produit Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu de l'envoi.
- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco ne sont pas des offres adaptées pour l'envoi de produits à forte valeur, tels que chèques cadeaux, chèques restaurant, chèques de voyage ou tout autre service comparable ainsi qu'à l'envoi des réponses aux appels d'offres ou des copies d'examen. La Poste invite les clients à se renseigner sur les produits adaptés auprès des guichets des points de contact postaux.
- Le Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco ne sont pas non plus des offres adaptées pour l'envoi de denrées périssables.
- En toute hypothèse, l'expéditeur pourrait être tenu pour responsable des dommages qui pourraient être causés aux tiers et/ou à La Poste et/ou à ses agents par un envoi et/ou son contenu.

5. SERVICE DE SUIVI

- Ce service permet de connaître la date de distribution (ou le motif de non distribution) des prêts à poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco. Pour cela, le client peut appeler le N° Cristal 0 969 397 398⁽³⁾ (serveur vocal interactif), se connecter sur Internet www.laposte.fr/csuiivi⁽²⁾ ou envoyer son numéro d'objet à 13 caractères par SMS au 62080⁽⁴⁾; l'information se fait automatiquement par retour de SMS (le service SMS+ est uniquement disponible en France Métropolitaine).
- Les informations de suivi sont consultables 60 jours (calendaires) à compter de leur saisie informatisée par La Poste. Si 48h (jours ouvrables) après l'envoi des Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco, ces moyens de consultation n'ont pas pu informer le client sur la distribution de son envoi, le Service Clients engagera une procédure de recherche, sur appel du client au N° Indigo 0820 80 8000⁽⁵⁾. Les professionnels peuvent déposer une réclamation au 3634⁽⁶⁾.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **La Poste indemnise la perte ou l'avarie d'un envoi en Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco, sauf en cas de faute de l'expéditeur ou du destinataire, de non-respect des obligations qui résultent des présentes Conditions Spécifiques de Vente ou des Conditions**

Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.

- **Le montant de l'indemnisation des Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco dépendra du format choisi. En cas de perte ou avaries d'un envoi Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco, l'expéditeur sera indemnisé⁽⁷⁾ de 5€ sur l'enveloppe MAX 20g, 8€ sur l'enveloppe MAX 50g, 11€ sur l'enveloppe MAX S, 13€ sur l'enveloppe MAX M, 16€ sur l'enveloppe MAX L et 23€ sur l'enveloppe MAX XL.**
- **La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que la perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**
- **La Poste n'est tenue à aucune obligation d'indemnisation en cas de retard dans la distribution.**

7. PRESCRIPTION DES ACTIONS EN RESPONSABILITÉ

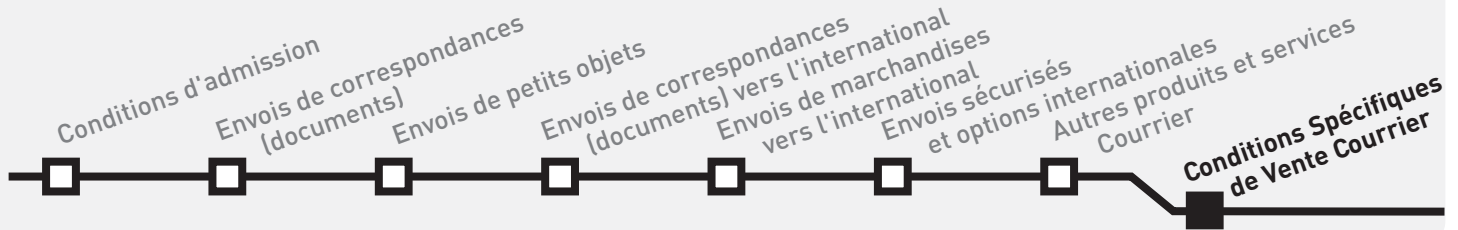
- **Les actions en responsabilité, engagées à raison de la perte ou de l'avarie survenue à un Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco, sont prescrites dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.**

8. RÉCLAMATIONS

- Les réclamations sont admises dans un délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi en Prêt-à-Poster Lettre Max Classique et Lettre Max Monaco.
- Le client peut effectuer une réclamation par écrit auprès d'un point de contact postal ou sur le site Internet de La Poste, www.laposte.fr⁽²⁾ à partir de la rubrique « Contactez Nous », ou par téléphone au 0820 80 8000⁽⁵⁾ pour les particuliers et au 3634⁽⁵⁾ pour les professionnels.
- La réclamation doit être motivée et accompagnée de justificatifs, (notamment la photocopie du feuillet détachable de l'étiquette de suivi).
- La mise en œuvre de la procédure de réclamation ne suspend pas le délai de prescription d'un an.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.
 (2) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coûts de connexion en fonction de l'opérateur choisi. (3) Prix d'un appel non surtaxé.
 (4) 0,35€ TTC + prix d'un SMS. (5) 0,12€ TTC / mn à partir d'un poste fixe.
 (6) 0,34€ TTC / mn, à partir d'un poste fixe. (7) Selon les modèles disponibles dans la gamme.





PRÊT-À-EXPÉDIER LETTRE MAX CLASSIQUE ET LETTRE MAX MONACO

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 3/3)

9. RECOURS

9.1 Instances de recours internes

- Tout client qui souhaite un réexamen de son dossier à l'issue du traitement de sa réclamation a la possibilité de faire appel aux instances de recours de La Poste. Ce recours peut être formé dans les mêmes conditions que la réclamation initiale (article 8 ci-dessus) ou par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, conformément aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ applicables aux prestations Courrier-Colis de La Poste.

9.2 Saisine du Médiateur du groupe La Poste

- Si la réponse de La Poste ne le satisfait pas ou en cas de non réponse sous deux mois après le dépôt de sa réclamation, le client peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du Groupe de La Poste 44 boulevard de Vaugirard - CP F407 - 75757 PARIS CEDEX 15. La mise en œuvre de la procédure de médiation n'interrompt pas les délais de prescription.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

LETTRE MAX OUTRE-MER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 1/3)

Les présentes Conditions Spécifiques de Vente dérogent aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

1. DÉFINITION DU SERVICE PRÊT-À-POSTER LETTRE MAX OUTRE-MER

- Offre destinée à l'envoi de petites marchandises avec ou sans valeur commerciale, bénéficiant d'un service de suivi à la distribution et d'une indemnisation forfaitaire intégrée.
- Offre exclusivement disponible sous forme d'enveloppes préaffranchies à validité permanente.
- Service admis pour les échanges réciproques entre la France Métropolitaine, les Départements d'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion), Saint Pierre et Miquelon, Mayotte, Saint Martin et Saint Barthélemy.
- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer sont acheminés en courrier prioritaire.
- Offre soumise à des limites de format, de poids et d'épaisseur décrites à l'article 2 « Caractéristiques et conditions d'admission ».

- Tarifs et informations consultables sur www.laposte.fr⁽²⁾ et disponibles sur demande dans les points de contact postaux.
- Le fait pour le client de confier un envoi à La Poste vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Spécifiques de Vente et des Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste.
- La Poste pourra refuser de prendre en charge en Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer un envoi ne respectant pas les présentes Conditions Spécifiques de Vente et les Conditions Générales de Vente¹ des prestations Courrier-Colis de La Poste.

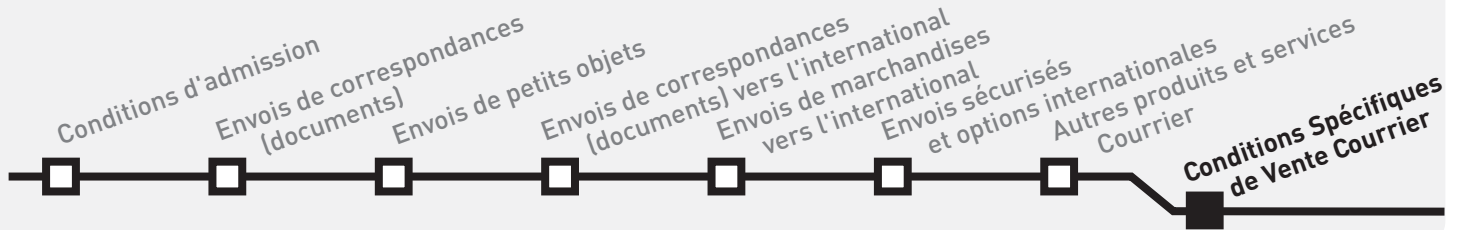
2. CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS D'ADMISSION

- **Formats** : La gamme des Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer est composée de trois formats d'enveloppes :
 - Un format d'enveloppe imperméable et indéchirable en Tyvek® : MAX 50g, exclusivement limité à 2 cm d'épaisseur et au poids indiqué sur l'enveloppe.
 - Deux formats d'enveloppes : MAX M et MAX XL, exclusivement limités à 2 cm d'épaisseur et 1kg de poids total.
- **Conditionnement** : Dans tous les cas, l'expéditeur est tenu d'emballer convenablement son envoi pour que celui-ci puisse, notamment :
 - supporter les manipulations nécessitées par des conditions normales de traitement des envois. Il doit prendre toutes les dispositions afin de protéger le contenu de chocs ou de pressions pouvant survenir lors du traitement des envois ; aucun circuit dédié n'est consacré aux envois postaux portant la mention « fragile » ;
 - en aucun cas présenter un péril pour les agents de La Poste, ses éventuels sous-traitants, les autres envois confiés à La Poste et le bon fonctionnement du circuit postal.
- Les envois doivent être confectionnés de façon qu'ils ne gênent pas l'exécution normale du service postal et que d'autres envois ne puissent pas s'y introduire. Les envois doivent être clos de façon à ce que le contenu ne soit pas accessible et ne puisse pas s'en échapper. Les envois ne doivent comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles etc.)
- La résistance et la solidité des Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer ne peuvent être garanties par La Poste que pour un seul et unique acheminement dans le réseau postal.
- **Formalités douanières** : pour tout envoi en provenance ou à destination de l'Outre-mer, le client s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saura en aucun cas être recherchée en cas de non respect desdites règles par le client. L'expéditeur peut obtenir les informations et la liste des documents nécessaires aux guichets des points de contact postaux. Les envois non accompagnés des documents nécessaires dûment complétés seront retournés à l'expéditeur, à ses frais.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

(2) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coûts de connexion en fonction de l'opérateur choisi.





LETTRE MAX OUTRE-MER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 2/3)

3. CONDITIONS DE DÉPÔT ET DE DISTRIBUTION

- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer sont à déposer directement en boîte aux lettres de rue ou de façade. L'expéditeur doit conserver le volet détachable de l'étiquette de suivi, qui lui servira de justificatif, en cas de réclamation.
- Les Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer sont distribués dans la boîte aux lettres du destinataire. Dans le cas où la taille de la boîte aux lettres ne permet pas la distribution, un avis de passage est déposé, conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente¹ des prestations Courrier-Colis de La Poste.

4. CONTENU DES ENVOIS

- L'expéditeur s'engage à ne pas insérer d'objets interdits, conformément aux Conditions Générales de Vente¹ applicables aux prestations Courrier-Colis de La Poste.
- L'expéditeur doit respecter la législation en vigueur relative au contenu des envois. Il s'engage en outre à ne pas insérer les objets suivants dans un Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer :
 - les matières ou objets dangereux ou salissants, par leur nature ou leur conditionnement,
 - les marchandises dangereuses ou prohibées ou dans des conditions contraires à des réglementations nationales ou internationales (notamment les marchandises contrefaites),
 - les fonds et valeurs (notamment or, argent, autres métaux précieux, valeurs fiduciaires, bijoux, bons au porteur).
- L'expéditeur veille à ce que le produit Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu de l'envoi.
- Le Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer n'est pas une offre adaptée pour l'envoi de produits à forte valeur, tels que chèques cadeaux, chèques restaurant, chèques de voyage ou tout autre service comparable ainsi qu'à l'envoi des réponses aux appels d'offres ou des copies d'examen. La Poste invite les clients à se renseigner sur les produits adaptés auprès des guichets des points de contact postaux.
- Le Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer n'est pas non plus une offre adaptée pour l'envoi de denrées périssables.
- En toute hypothèse, l'expéditeur pourrait être tenu pour responsable des dommages qui pourraient être causés aux tiers et/ou à La Poste et/ou à ses agents par un envoi et/ou son contenu.

5. SERVICE DE SUIVI⁽³⁾

- Ce service permet de connaître la date de distribution (ou le motif de non distribution) de la Lettre Max Outre-Mer. Pour cela, le client peut appeler le N° Cristal 0 969 397 398⁽⁴⁾ (serveur vocal interactif), se connecter sur Internet www.laposte.fr/csuivi⁽²⁾ ou envoyer son numéro d'objet à 13

caractères par SMS au 62080⁽⁵⁾ ; l'information se fait automatiquement par retour de SMS (le service SMS+ est uniquement disponible en France Métropolitaine).

- Les informations de suivi sont consultables 60 jours (calendaires) à compter de leur saisie informatisée par La Poste. Si 72h (jours ouvrables) après l'envoi du Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer, ces moyens de consultation n'ont pas pu informer le client sur la distribution de son envoi, le Service Clients engagera une procédure de recherche, sur appel du client au N° Indigo 0820 80 8000⁽⁶⁾. Les professionnels peuvent déposer une réclamation au 3634⁽⁷⁾.

6. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **La Poste indemnise la perte ou l'avarie d'un envoi en Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer, sauf en cas de faute de l'expéditeur ou du destinataire, de non-respect des obligations qui résultent des présentes Conditions Spécifiques de Vente ou des Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.**
- **Le montant de l'indemnisation de la Lettre Max Outre-Mer dépendra du format choisi. En cas de perte ou d'avarie d'un envoi Lettre Max Outre-Mer, l'expéditeur sera indemnisé de 8€ sur l'enveloppe MAX 50g, 13€ sur l'enveloppe MAX M et 23€ sur l'enveloppe MAX XL.**
- **La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que la perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**
- **La Poste n'est tenue à aucune obligation d'indemnisation en cas de retard dans la distribution.**

7. PRESCRIPTION DES ACTIONS EN RESPONSABILITÉ

- **Les actions en responsabilité, engagées à raison de la perte ou de l'avarie survenue à un Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer, sont prescrites dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.**

8. RÉCLAMATIONS

- Les réclamations sont admises dans un délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi en Prêt-à-Poster Lettre Max Outre-Mer.
- Le client peut effectuer une réclamation par écrit auprès d'un point de contact postal ou sur le site Internet de La Poste, www.laposte.fr⁽²⁾ à partir de la rubrique « Contactez Nous », ou par téléphone au 0820 80 8000⁽⁶⁾ pour les particuliers et au 3634⁽⁶⁾ pour les professionnels.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

(2) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coûts de connexion en fonction de l'opérateur choisi.

(3) Service de suivi non assuré sur Mayotte.

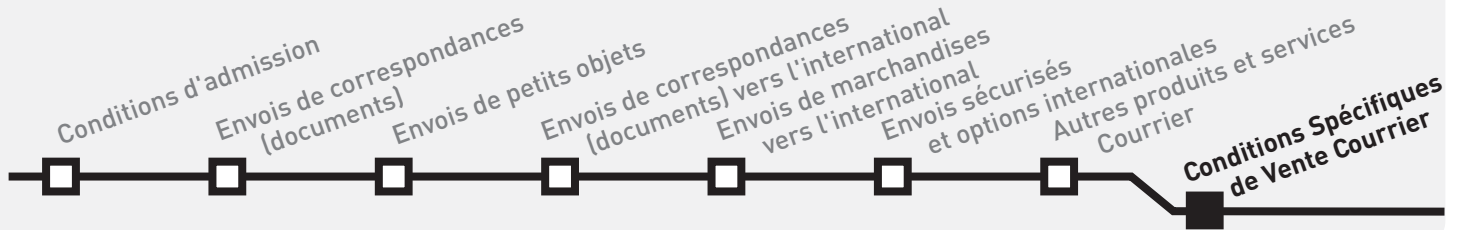
(4) Prix d'un appel non surtaxé.

(5) 0,35€ TTC + prix d'un SMS.

(6) 0,12€ / min, à partir d'un poste fixe.

(7) 0,34€ / min, à partir d'un poste fixe.





LETTRÉ MAX OUTRE-MER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 3/3)

- La réclamation doit être motivée et accompagnée de justificatifs, (notamment la photocopie du feuillet détachable de l'étiquette de suivi).
- La mise en œuvre de la procédure de réclamation ne suspend pas le délai de prescription d'un an.

9. RECOURS

9.1 Instances de recours internes

Tout client qui souhaite un réexamen de son dossier à l'issue du traitement de sa réclamation a la possibilité de faire appel aux instances de recours de La Poste. Ce recours peut être formé dans les mêmes conditions que la réclamation initiale (article 8 ci-dessus) ou par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, conformément aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ applicables aux prestations Courrier-Colis de La Poste.

9.2 Saisine du Médiateur du groupe La Poste

Si la réponse de La Poste ne le satisfait pas ou en cas de non réponse sous deux mois après le dépôt de sa réclamation, le client peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du Groupe de La Poste 44 boulevard de Vaugirard - CP F407 - 75757 PARIS CEDEX 15. La mise en œuvre de la procédure de médiation n'interrompt pas les délais de prescription.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

MINI MAX CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 1/3)

Les présentes Conditions Spécifiques⁽¹⁾ de Vente dérogent aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

1. DÉFINITION DU SERVICE

- Offre destinée à l'envoi de petites marchandises, avec ou sans valeur commerciale.
- Affranchissement d'un envoi (un contenant unique) au poids. La Mini Max peut être déposée soit aux guichets des points de contact postaux, soit dans les boîtes aux lettres.
- Service admis pour les envois au départ et à destination de la France Métropolitaine, de Andorre et Monaco et des départements et territoires de la zone Outre-mer 1 : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte. Les envois en provenance ou à destination de l'Outre-mer doivent être accompagnés d'une déclaration en douane (CN22 ou CN23).
- Délai d'acheminement équivalent à celui de la Lettre Prioritaire (J+1 indicatif pour les envois à l'intérieur de la France métropolitaine).

taire (J+1 indicatif pour les envois à l'intérieur de la France métropolitaine).

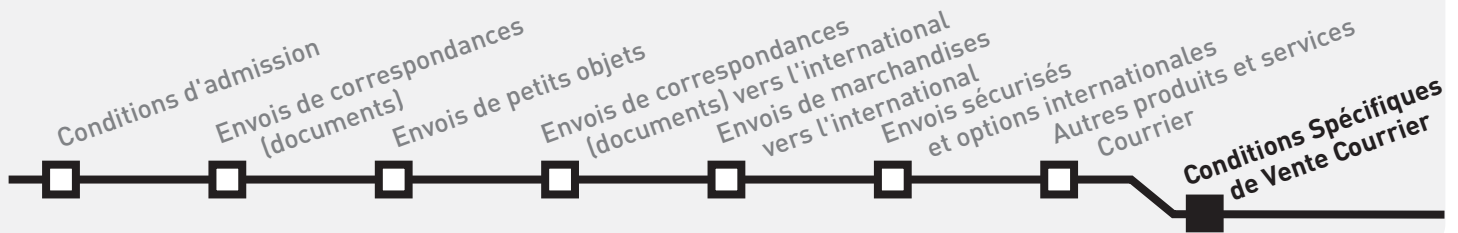
- Offre soumise à des limites de poids et de format, décrites à l'article 2 « Caractéristiques et conditions d'admission »
- Tarifs et informations consultables sur www.laposte.fr⁽²⁾ et disponibles sur demande dans les points de contact postaux.
- Le fait pour le client de confier un envoi à La Poste vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Spécifiques de Vente et des Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier Colis de La Poste.
- La Poste pourra refuser de prendre en charge en Mini Max un envoi ne respectant pas les présentes Conditions Spécifiques de Vente et les Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier Colis de La Poste.

2. CARACTÉRISTIQUES ET CONDITIONS D'ADMISSION

- La Poste refusera les envois en Mini Max ne respectant pas les conditions de poids et/ou de format ci-après. Si toutefois, en cours de traitement d'un envoi affranchi en Mini Max, La Poste constatait que celui-ci ne respectait pas les conditions de format et/ou de poids (par tranche de poids de 500g supplémentaire), un supplément tarifaire de 4€ devra être payé par le destinataire, ou l'expéditeur si l'envoi lui est retourné. Il est précisé qu'en cas de dépassement de format et de poids, seul le supplément tarifaire le plus élevé sera appliqué.
- **Poids : le poids unitaire maximum d'une Mini Max ne doit pas dépasser 1kg.**
- **Format :** Les Mini Max doivent être de format rectangulaire ou carré (dimensions extérieures) :
 - Rectangulaires : minimum 90 x 140 mm et maximum : 234 x 334 mm
 - Carrés : minimum 140 x 140 mm et maximum 234 x 234 mm
 - L'épaisseur d'une Mini Max doit être d'un maximum de 20 mm.
- **Conditionnement :** les conditionnements autorisés pour une Mini Max sont notamment les suivants :
 - envoi sous enveloppe ou pochette en papier
 - envoi sous forme de boîte
 - envoi sous film plastique
- Dans tous les cas, l'expéditeur est tenu d'emballer et de conditionner convenablement son envoi pour que celui-ci puisse, notamment :
 - supporter les manipulations nécessitées par des conditions normales de traitement des envois. Il doit prendre toutes les dispositions afin de protéger le contenu de chocs ou de pressions pouvant survenir lors du traitement des envois ; aucun circuit dédié n'est consacré aux envois postaux portant la mention « fragile » ;
 - en aucun cas présenter un péril pour les agents de La Poste, ses éventuels sous-traitants, les autres envois confiés à

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.
(2) Toute consultation du site à partir d'Internet est gratuite hors coûts de connexion en fonction de l'opérateur choisi





MINI MAX

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 2/3)

La Poste et le bon fonctionnement du circuit postal.

- ne pas gêner l'exécution normale du service postal et que d'autres envois ne puissent pas s'y introduire.
- être clos de façon à ce que le contenu ne soit pas accessible et ne puisse pas s'en échapper.
- ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles etc.)

• **Signalétique** : chaque Mini Max doit comporter, en plus de l'affranchissement, l'étiquette portant la signalétique produit. Cette étiquette est disponible au guichet des points de contact postaux.

• **Formalités douanières** : pour tout envoi en provenance ou à destination de l'Outre-mer, le client s'engage à respecter l'ensemble des formalités douanières et/ou fiscales auxquelles il pourrait être soumis du fait de son envoi. La responsabilité de La Poste ne saura en aucun cas être recherchée en cas de non respect desdites règles par le Client. L'expéditeur peut obtenir les informations et la liste des documents nécessaires aux guichets des points de contact postaux. Les envois non accompagnés des documents nécessaires dûment complétés seront retournés à l'expéditeur, à ses frais.

3. CONDITIONS DE DÉPÔT ET DE DISTRIBUTION

- La Mini Max doit être affranchie au tarif en vigueur avant tout dépôt.
- Lors du dépôt de la Mini Max au guichet, un justificatif d'achat comportant la date de dépôt et la tranche de poids de l'envoi est remis au client.
- Aucun justificatif d'achat n'est remis lorsque la Mini Max est déposée en boîte aux lettres.
- La Mini Max est distribuée dans la boîte aux lettres du destinataire. En cas d'impossibilité de distribuer en boîte aux lettres, la Mini Max est mise en instance dans un point de contact postal. Les Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste en précisent les modalités.

4. CONTENU DES ENVOIS

- Tout contenu n'est pas admis pour l'envoi en Mini Max.
- L'expéditeur se reporte à l'article Contenu des envois des Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.
- L'expéditeur doit respecter la législation en vigueur relative au contenu des envois. Il s'engage en outre à ne pas insérer les objets suivants dans une Mini Max :
 - les matières ou objets dangereux ou salissants, par leur nature ou leur conditionnement,
 - les marchandises dangereuses ou prohibées ou dans des conditions contraires à des réglementations nationales ou internationales (notamment les marchandises contrefaites),
 - Les fonds et valeurs (notamment or, argent, autres métaux précieux, valeurs fiduciaires, bijoux, bons au porteur).

- L'expéditeur veille à ce que le produit Mini Max et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et à la nature du contenu de l'envoi.
- La Mini Max n'est pas une offre adaptée pour l'envoi de produits à forte valeur, tels que chèques cadeaux, chèques restaurant, chèques de voyage ou tout autre service comparable ainsi qu'à l'envoi des réponses aux appels d'offres ou des copies d'examen. La Poste invite les clients à se renseigner sur les produits adaptés auprès des guichets des points de contact postaux.
- La Mini Max n'est pas non plus une offre adaptée pour l'envoi de denrées périssables.
- En toute hypothèse, l'expéditeur pourrait être tenu pour responsable des dommages qui pourraient être causés aux tiers et/ou à La Poste et/ou à ses agents par un envoi et/ou son contenu.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- **La Poste indemnise la perte ou l'avarie d'un envoi en Mini Max sauf en cas de faute de l'expéditeur ou du destinataire, de non respect des obligations qui résultent des présentes Conditions Spécifiques de Vente ou des Conditions Générales de Vente des prestations Courrier Colis de La Poste, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.**
- **Le montant de l'indemnisation en cas de perte ou avarie de la Mini Max ne peut excéder 23 euros par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées. Le poids brut d'une Mini Max s'entend du poids des marchandises qu'elle contient auquel il faut ajouter le poids de l'emballage.**
- **L'indemnisation est établie par tranche de poids comme suit : 0-100g : 2,30€ ; 101-250g : 5,75 € ; 251-500g : 11,50 € ; 501-600g : 13,80 € ; 601-700g : 16,10 € ; 701-800g : 18,40 € ; 801-900g : 20,70 € ; 901-1000g : 23 €.**
- **La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que la perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.**
- **La Poste n'est tenue à aucune obligation d'indemnisation en cas de retard dans ladistribution.**

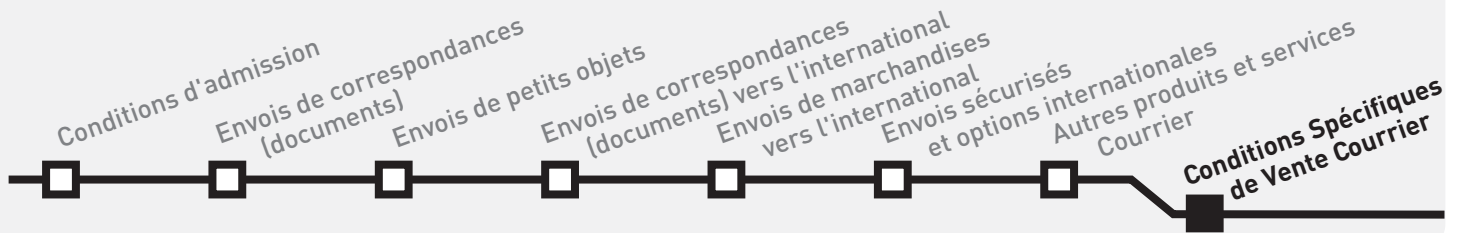
6. RÉCLAMATIONS

- Le client peut effectuer une réclamation par écrit auprès d'un point de contact postal ou sur le site Internet de La Poste, www.laposte.fr⁽²⁾ à partir de la rubrique « Contactez Nous », ou par téléphone au 0820 80 80003.
- La réclamation doit être motivée et accompagnée de justificatifs (notamment le justificatif d'achat).

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

(2) Toute consultation du site à partir d'Internet est gratuite hors coûts de connexion en fonction de l'opérateur choisi





MINI MAX

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 3/3)

7. DÉLAI DE PRESCRIPTION

- Les actions en responsabilité ou toutes réclamations, engagées à raison de la perte ou de l'avarie survenue à une Mini Max, sont prescrites dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.

8. RECOURS

8.1 Instances de recours internes

- Tout client qui souhaite un réexamen de son dossier à l'issue du traitement de sa réclamation a la possibilité de faire appel aux instances de recours de La Poste. Ce recours peut être formé dans les mêmes conditions que la réclamation initiale (article 6 ci-dessus) ou par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, conformément aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ applicables aux prestations Courrier-Colis de La Poste.

8.2 Saisine du Médiateur du groupe La Poste

- Si la réponse de La Poste ne le satisfait pas ou en cas de non réponse sous deux mois après le dépôt de sa réclamation, le client peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du Groupe de La Poste 44 boulevard de Vaugirard - CP F407 - 75757 PARIS CEDEX 15.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.

LETTRE RECOMMANDÉE NATIONALE / ENVOI PRIORITAIRE RECOMMANDÉ INTERNATIONAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 1/4)

Les présentes conditions spécifiques⁽¹⁾ dérogent aux conditions générales de vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes. La version disponible sur Internet fait foi en cas de contradiction entre les différentes versions disponibles.

1. OBJET

- Les présentes conditions spécifiques de vente sont applicables à la lettre recommandée Nationale et à l'envoi prioritaire recommandé International de La Poste.
- La lettre recommandée Nationale est admise dans les relations réciproques entre la France Métropolitaine, les Départements d'Outre Mer (DOM), Andorre, Monaco, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy et au départ de ces zones et à destination de la Poste Interar-

mées et des Collectivités d'Outre Mer (COM).

- L'envoi prioritaire recommandé International est admis au départ de la France Métropolitaine, des DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy vers toute destination à l'international (ce qui signifie toute destination hors celles précitées pour la lettre recommandée Nationale).

2. CARACTÉRISTIQUES

2.1 Service comprenant :

- une preuve de dépôt attestant de la date de dépôt,
- une remise contre signature qui apporte une preuve de présentation et/ou de distribution,
- une indemnisation forfaitaire en cas de perte ou d'avarie survenue lors de la prestation,
- un service de suivi, pour les envois à destination de la France métropolitaine, des DOM, de Monaco, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, à condition d'utiliser les supports de recommandation correspondants.

2.2 Services optionnels proposés :

- un avis de réception, ou tout autre document équivalent de l'office postal du pays de destination pour l'envoi prioritaire recommandé International. L'avis de réception est retourné dans un territoire où la lettre recommandée est admise à l'envoi.
- un contre-remboursement, limité à 800 € pour la lettre recommandée Nationale. Pour l'envoi prioritaire recommandé International, l'option contre-remboursement n'est pas disponible vers tous les pays et le montant maximal varie selon le pays de destination⁽²⁾.

3. TARIFS

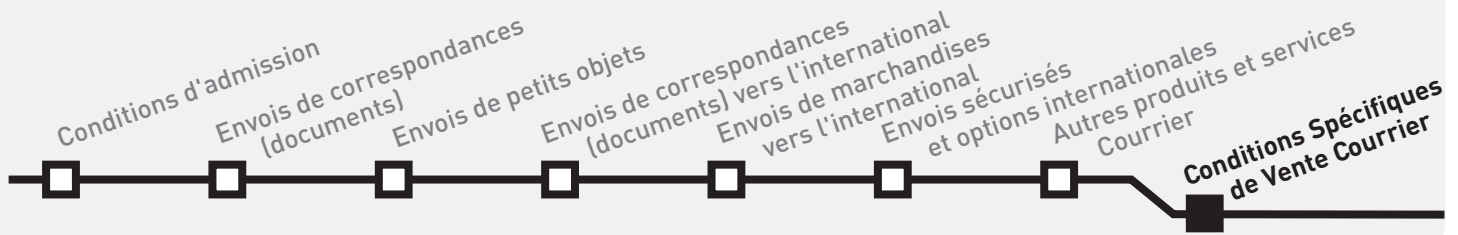
- Le client acquitte l'affranchissement de la lettre ou de l'envoi international prioritaire ainsi que le prix de la recommandation, et le cas échéant le prix de l'option choisie, au tarif en vigueur au jour du dépôt et correspondant à la nature de son envoi. Tarifs disponibles sur le site Internet www.laposte.fr⁽³⁾ et dans les points de contact postal.

4. CONTENU

- L'expéditeur s'engage à ne pas insérer d'objets interdits, conformément aux conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste et à se conformer aux interdictions d'importation et/ou de circulation d'envois dans le pays de destination⁽²⁾.
- La lettre recommandée Nationale est réservée aux envois de correspondance ne dépassant pas 3 kilogrammes et comportant une communication écrite sur un support matériel, à l'exclusion des livres, catalogues, journaux, périodiques et marchandises avec ou sans valeur commerciale.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr⁽³⁾ ou dans les points de contact postaux.
(2) Renseignements disponibles soit auprès des points de contact postal qui disposent d'une liste indicative des pays soit sur le site Internet suivant : www.laposte.fr/courrierinternational/ (3) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coût de connexion en fonction de l'opérateur choisi.





LETTRE RECOMMANDÉE NATIONALE / ENVOI PRIORITAIRE RECOMMANDÉ INTERNATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 4/4)

- L'envoi prioritaire recommandé International inclut les envois de 0 à 2 kilogrammes, voire 3 kg sur certaines destinations⁽²⁾, respectant les conditions de dimension décrites ci-dessous à l'article 5.

5. CONDITIONS DE DIMENSION

Lettre recommandée	Dimensions minimales (cm)	Dimensions maximales (cm)
Envoi national		
	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur = 22 • Largeur = 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur + largeur + épaisseur = 100 avec une longueur maximale de 60
Envoi International		
Cartes	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur = 14 • Largeur = 9 Avec une longueur au moins égale à la largeur multipliée par 1,4 	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur = 23,5 • Largeur = 12
Enveloppes	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur = 14 • Largeur = 9 	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur + largeur + épaisseur = 90 avec une longueur maximale de 60
Rouleaux	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur + 2 diamètres = 17 La plus grande dimension ne pouvant être inférieure à 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur + 2 diamètres = 104 avec une longueur maximale de 90

6. CONDITIONS DE DÉPÔT

6.1 Support à utiliser par l'expéditeur

- La lettre recommandée Nationale et l'envoi prioritaire recommandé International doivent avoir un support homologué par La Poste et comportant un Identifiant (numéro et code à barres⁽⁴⁾). A défaut, l'envoi sera refusé. L'expéditeur est responsable des mentions portées sur le support, à coller au verso de l'enveloppe. L'adresse du destinataire doit être indiquée au recto de l'enveloppe. Le support guichet est disponible, plus particulièrement pour les particuliers et les Très Petites Entreprises, dans les points de contact postal ou, plus spécifiquement pour les entreprises, en établissements courrier. Les professionnels peuvent également utiliser des supports informatibles (liste des fabricants agréés disponible sur www.laposte.fr⁽³⁾ ou au 3634⁽⁵⁾).

6.2 Indications à compléter par l'expéditeur

- L'expéditeur doit indiquer en caractères lisibles sur le support, dans les différentes zones prévues à cet effet :
 - les coordonnées de l'expéditeur et du destinataire, à savoir : noms et prénoms ou raison sociale et adresses ;
 - le niveau de garantie choisi pour la lettre recommandée Nationale ;
 - l'option contre-remboursement le cas échéant.

6.3 Modalités de dépôt

- Le dépôt doit se faire obligatoirement en point de contact postal pour les particuliers et les Très Petites Entreprises ou, pour les entreprises, en établissement courrier. La Poste offre aux entreprises la possibilité de déposer en établissements courrier sans prise en charge, mais la preuve de dépôt est alors retournée le lendemain. Si le dépôt se fait dans un relais poste, la preuve de dépôt est envoyée sous enveloppe à l'expéditeur par l'établissement de rattachement dont dépend le relais poste. Dans ce cas, la seule date de dépôt valable est celle saisie par l'établissement de rattachement sur la preuve de dépôt.
- Tout dépôt supérieur à neuf lettres recommandées Nationales, affranchies par le client, doit être accompagné d'un bordereau de dépôt en nombre de lettres recommandées et des preuves de dépôt individuelles agrafées au bordereau. Tout dépôt avec des supports sans preuve de dépôt doit être accompagné d'un descriptif de plis "Lettre Recommandée" ou "Envoi Prioritaire Recommandé International" qui décrit l'ensemble du dépôt, notamment les coordonnées de l'expéditeur et du destinataire et l'Identifiant des envois recommandés. A défaut, le dépôt sera refusé. Un modèle de descriptif de plis est disponible en bureau de poste, sur Internet www.laposte.fr⁽³⁾ ou en établissement courrier. Ce descriptif de plis, restitué à l'expéditeur, sert de preuve de dépôt. Un seul descriptif de plis est admis par dépôt et par client et il n'est pas admis pour un dépôt de moins de dix envois recommandés.
- Dans un dépôt de lettres recommandées Nationales, les lettres recommandées aux taux R2 et R3 doivent être séparées de celles au taux R1 et celles avec avis de réception doivent l'être de celles sans avis de réception.

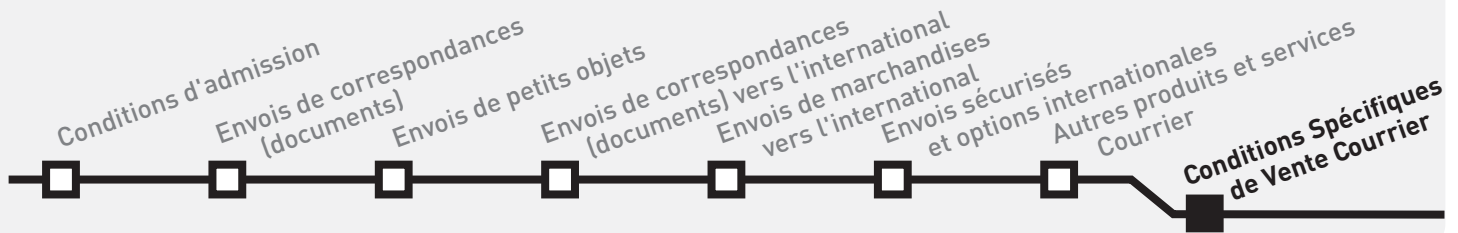
7. CONDITIONS DE DISTRIBUTION

7.1 Distribution contre la signature du destinataire

- La lettre recommandée Nationale ainsi que l'envoi prioritaire recommandé International sont remis à l'adresse indiquée, contre la signature du destinataire ou de son mandataire ou contre tout autre mode de preuve de remise équivalent dans le pays de destination. Un envoi recommandé dont l'adresse mentionne une personne physique et une raison sociale sera remis à la personne morale.

(2) Renseignements disponibles soit auprès des points de contact postal qui disposent d'une liste indicative des pays soit sur le site Internet suivant : www.laposte.fr/courrierinternational/ (3) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coût de connexion en fonction de l'opérateur choisi. (4) Code à barres de type 128. (5) 0,34 € TTC/min depuis un poste fixe.





LETTRÉ RECOMMANDÉE NATIONALE / ENVOI PRIORITAIRE RECOMMANDÉ INTERNATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 3/4)

- En cas d'impossibilité de distribuer une lettre recommandée Nationale, un avis de passage est déposé par le préposé à la distribution dans la boîte aux lettres du destinataire, et la lettre recommandée est mise en instance, conformément aux conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste. La distribution d'un envoi prioritaire recommandé International se fera par l'office postal de destination dans les mêmes conditions que pour ses propres recommandés nationaux.

7.2 Distribution en cas de multi-destinataires

- Une lettre recommandée Nationale peut être adressée à deux ou trois destinataires maximum et à la même adresse, moyennant l'acquittement d'un tarif spécifique disponible en point de contact postal. Une étiquette de La Poste portant la mention "plusieurs signatures" doit alors être apposée sur le support recommandé.
- Lorsque tous les destinataires sont présents, tous doivent signer la preuve de distribution et, le cas échéant, l'avis de réception.
- En cas d'absence de tous les destinataires, un avis de passage est déposé par le préposé à la distribution dans la boîte aux lettres des destinataires et la lettre recommandée Nationale est mise en instance.
- En cas d'absence d'un des destinataires, le(s) destinataire(s) présent(s) signe(nt) la preuve de distribution et, le cas échéant, l'avis de réception. Un avis de passage est déposé à domicile ou en boîte aux lettres et la lettre recommandée Nationale est mise en instance. A la demande expresse du destinataire présent, la lettre recommandée peut être représentée à la distribution suivante. La lettre recommandée est remise au dernier signataire et est considérée comme ayant été distribuée le jour de la remise au dernier destinataire ayant émargé.
- Si l'un des destinataires n'habite plus à l'adresse indiquée ou si toutes les signatures n'ont pu être recueillies, la lettre recommandée est retournée à l'expéditeur.

7.3 Preuve de distribution et/ou avis de réception

- Lors de la remise de la lettre recommandée Nationale ou de l'envoi prioritaire recommandé International, un ou deux feuillets sont présentés au destinataire, ou à son mandataire, qui doit :
 - signer ou accepter dans les conditions du pays de destination, la preuve de distribution, conservée par La Poste pendant un an pour un envoi national et conservée par l'office postal de destination dans le délai applicable pour ses recommandés nationaux pour un envoi international ;
 - le cas échéant, signer l'avis de réception ou tout autre document équivalent fourni par l'office postal du pays de destination renvoyé par La Poste à l'expéditeur, ou accep-

ter l'avis de réception dans les conditions du pays de destination.

8. SERVICE DE SUIVI POUR LA LETTRE RECOMMANDÉE NATIONALE

- Ce service est ouvert pour les envois visés à l'article 2.1. Il permet de connaître la date de distribution (ou le motif de non distribution) de la lettre recommandée Nationale. Pour cela, le client peut appeler le N° Indigo 0820 80 3000⁽⁶⁾, consulter le site Internet www.laposte.fr/csuiivi⁽³⁾ ou envoyer son numéro d'objet à 13 caractères par SMS au 62080⁽⁷⁾. Les informations de suivi sont consultables soixante jours calendaires à compter de leur saisie informatisée par La Poste. Si 48h (jours ouvrables) après l'envoi de la lettre recommandée, ces moyens de consultation n'ont pas pu informer le client sur la distribution de son envoi, La Poste engagera une procédure de recherche, sur appel du client au N° Indigo 0820 80 8000⁽⁶⁾. Les professionnels peuvent déposer une réclamation au 3634⁽⁵⁾. Les premiers résultats lui seront communiqués dans les 48h (jours ouvrables) qui suivent. En cas de recherche infructueuse, une enquête plus approfondie sera déclenchée.

9. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

9.1 Généralités

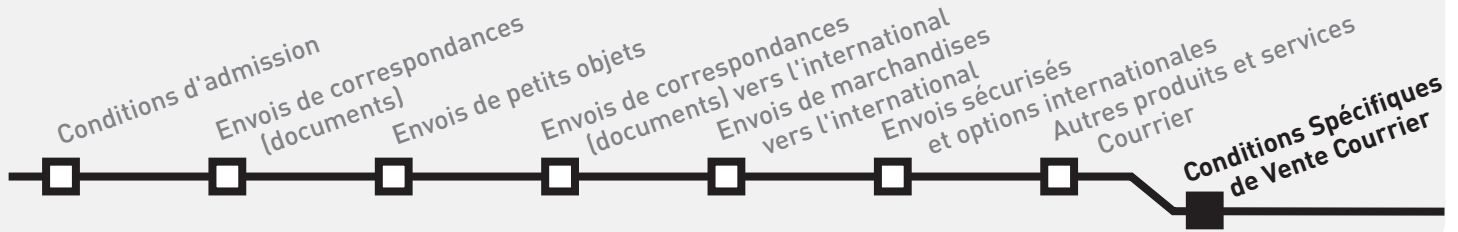
- **La Poste n'encourt aucune responsabilité lorsque le dommage résulte**, d'une part, des actes, négligences ou erreurs du client ou de tiers et du non-respect, volontaire ou involontaire, des obligations qui résultent directement ou indirectement des présentes conditions spécifiques et, d'autre part, d'un cas de force majeure.
- **La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, liés à la perte ou l'avarie de l'envoi, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes, en résultant.**

9.2 Montant des indemnisations applicables à la lettre recommandée Nationale

- **La Poste indemnise la perte ou l'avarie d'un envoi recommandé** dans les conditions prévues à l'article L.7 du code des postes et communications électroniques. La responsabilité de La Poste est **strictement limitée aux dommages directs et plafonnée, toutes causes confondues, au montant de l'indemnisation déterminé par le niveau de garantie choisi par l'expéditeur : R1 : 16 euros - R2 : 153 euros - R3 : 458 euros.**
- Le niveau de garantie est librement choisi par l'expéditeur au moment du dépôt de la lettre recommandée Nationale. A défaut de choix exprès par l'expéditeur, le niveau de garantie R1 s'applique.

(3) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coût de connexion en fonction de l'opérateur choisi. (5) 0,34 € TTC/min depuis un poste fixe. (6) 0,12 € TTC/min depuis un téléphone fixe. (7) 0,35 € TTC + prix d'un SMS, uniquement disponible en France Métropolitaine.





LETTRÉ RECOMMANDÉE NATIONALE / ENVOI PRIORITAIRE RECOMMANDÉ INTERNATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 4/4)

9.3 Montant des indemnisations applicables à l'envoi prioritaire recommandé International

- La responsabilité de La Poste au titre des envois internationaux est régie par les règles de l'Union Postale Universelle et notamment par le Manuel de la Poste aux Lettres (Convention Postale Universelle dans sa dernière version signée par la France – et les textes pris en application de la Convention dans leur dernière version en vigueur).
- La responsabilité de La Poste est **strictement limitée aux dommages directs et plafonnée, toutes causes confondues, au montant de l'indemnisation déterminé par le niveau de garantie choisi par l'expéditeur : R1 : 45 euros - R2 : 150 euros.**
- Le niveau de garantie est librement choisi par l'expéditeur au moment du dépôt de l'envoi prioritaire recommandé International. A défaut de choix exprès par l'expéditeur, le niveau de garantie R1 s'applique.

10. PRESCRIPTION DES ACTIONS EN RESPONSABILITÉ

- Les actions en responsabilité engagées à raison des pertes ou avaries survenues lors de la réalisation de la prestation sont prescrites dans le délai de :
 - un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine en intra et inter DOM ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DOM.
 - six mois à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois internationaux et à destination des COM⁽⁸⁾.

11. RÉCLAMATIONS

- Les réclamations sont admises dans un délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine en intra et inter DOM ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DOM ; et dans un délai de six mois pour les envois internationaux et à destination des COM⁽⁸⁾.
- Le client peut effectuer une réclamation par écrit auprès d'un point de contact postal, d'un établissement courrier pour les professionnels, sur le site Internet www.laposte.fr⁽³⁾ à partir de la rubrique "Contactez Nous", par téléphone au 0820 80 8000⁽⁶⁾ pour les particuliers ou au 3634⁽⁵⁾ pour les professionnels. La réclamation

doit être motivée et accompagnée des justificatifs, notamment la preuve de dépôt.

- La mise en oeuvre de la procédure de réclamation ne suspend pas les délais de prescription.

12. RECOURS

12.1 Instances de recours internes

- Tout client qui souhaite un réexamen de son dossier à l'issue de sa réclamation, a la possibilité de faire appel aux instances de recours de La Poste. Ce recours peut être formé dans les mêmes conditions que la réclamation initiale (article 11 ci-dessus) ou par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, conformément aux conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste.

12.2 Saisine du Médiateur du Groupe La Poste

- Si la réponse de La Poste ne le satisfait pas ou en cas de non réponse sous deux mois après le dépôt de sa réclamation, le client peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste – 44 boulevard de Vaugirard - CP F407 - 75757 PARIS CEDEX 15.
- La mise en oeuvre de la procédure de médiation n'interrompt pas les délais de prescription.

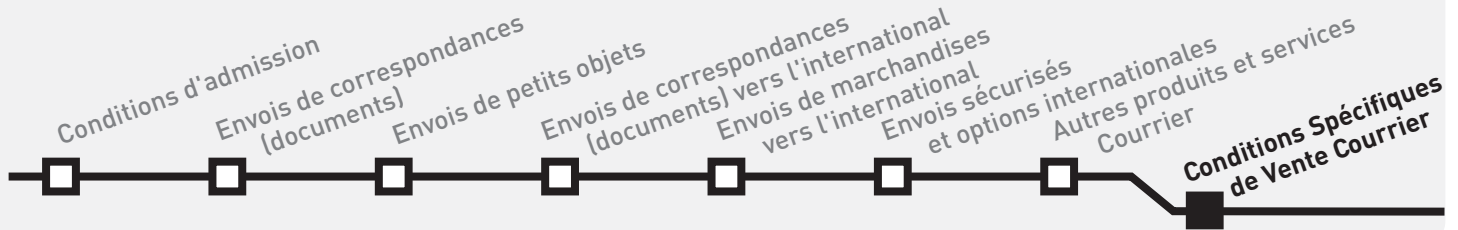
(3) Toute consultation du site Internet est gratuite hors coût de connexion en fonction de l'opérateur choisi. (5) 0,34 € TTC/min depuis un poste fixe. (6) 0,12 € TTC/min depuis un téléphone fixe. (8) A l'exclusion de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui sont traités comme des DOM.

CONTRE-REMBOURSEMENT NATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/3)

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION

- Option qui permet à l'expéditeur de donner mandat à LA POSTE de se faire remettre en contre-partie de la distribution d'un envoi une somme correspondant au montant de celui-ci.
- Elle est admise pour les prestations principales courrier/colis et destinations pour lesquelles cette option est expressément disponible et indiquée dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de ces dernières et nécessite un supplément tarifaire.
- Les présentes conditions complètent les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale. Le régime de TVA est identique à celui de la prestation principale.
- Cette option est admise pour la somme maximale spécifiée sur le site Internet www.laposte.fr (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation). Le client peut également interroger son interlocuteur commercial.





CONTRE-REMBOURSEMENT NATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/3)

- Elle ne modifie ni la nature, ni les caractéristiques, ni les conditions, ni les modalités d'exécution même de la prestation principale choisie. Le traitement et la distribution de l'envoi s'effectueront conformément aux caractéristiques de la prestation principale.
- Le paiement de l'option CONTRE-REMBOURSEMENT s'effectuera au tarif en vigueur au même moment et selon les mêmes modalités que la prestation principale. Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de LA POSTE et/ou auprès de l'interlocuteur commercial habituel.
- Lors du dépôt de l'envoi, une preuve de dépôt sera remise à l'expéditeur sur laquelle sera indiquée la souscription à l'option contre-remboursement.
- Lors de la distribution, le montant du contre-remboursement peut être remis sous forme d'espèces, de chèque à l'ordre de l'expéditeur (LA POSTE n'acceptera aucun chèque émis à son ordre), ou pour les envois mis en instance à certains guichets de bureaux de LA POSTE par carte bancaire ou MONEO - sous réserve du respect des réglementations en vigueur.
- Il ne peut être fait obligation à LA POSTE de ne recevoir qu'un chèque certifié, ou de banque, ni d'accepter exclusivement des paiements en espèces.
- Dans le cas de distribution de plusieurs envois soumis à contre-remboursement, chaque envoi devra faire l'objet d'un paiement séparé. La Poste n'acceptera qu'un seul mode de paiement par envoi par la personne qui accepte d'en payer le montant. Le règlement du contre-remboursement, s'il est effectué par chèque, ne pourra être divisé en plusieurs chèques et nécessite un chèque pour la totalité du montant de l'envoi. Un envoi contre-remboursement d'un montant supérieur ou égal à 800 euros (si les conditions spécifiques de la prestation principale l'admettent), ne pourra être retiré qu'au guichet d'un bureau de poste.
- Un avis de passage sera remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur. L'expéditeur s'engage à en informer le destinataire.
- En cas de refus à la distribution, soit d'accepter la livraison, soit de payer selon les modalités indiquées ci-dessus, il est fait retour de l'envoi à l'expéditeur.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- La livraison contre-remboursement doit être expressément demandée par l'expéditeur. Pour ce faire, l'expéditeur doit obligatoirement apposer de façon totalement lisible, dûment rempli, à plat et sur la face adresse de l'envoi le formulaire spécifique contre-remboursement homologué et fourni par LA POSTE.
- A défaut, LA POSTE traitera l'envoi comme un envoi sans l'option contre-remboursement et ne pourra être tenue pour responsable en cas de non encaissement des fonds à la livraison de l'envoi.

3. RESTITUTION DES SOMMES

- Les modalités de restitution dépendent du moyen de paiement remis à LA POSTE au moment de la distribution de l'envoi en contre-remboursement:
 - Pour une remise d'espèces ou une distribution contre paiement par carte bancaire ou par MONEO (seulement dans certains bureaux de poste pour ces deux derniers modes de paiement), une lettre-chèque à l'ordre de l'expéditeur sera adressée par courrier à ce dernier. Celui-ci remettra le chèque à l'encaissement à la banque de son choix.
 - Pour une remise de chèque (obligatoirement établi à l'ordre de l'expéditeur), un courrier contenant ce titre de paiement sera adressé à l'expéditeur qui le remettra lui-même à l'encaissement à la banque de son choix.

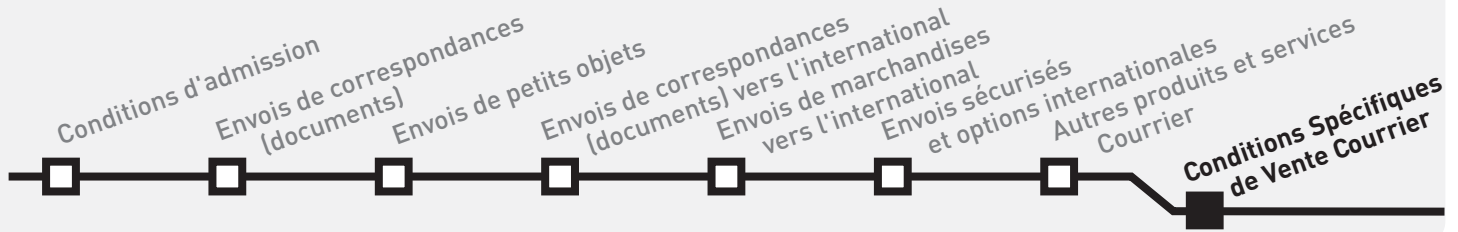
4. RÉCLAMATION

- **Les réclamations et/ou actions relatives à un contre-remboursement mettant en cause la responsabilité de LA POSTE se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le même délai que la prestation de transport principale.**
- Les modalités et le traitement d'une réclamation sont les mêmes que ceux de la prestation principale.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- La stipulation d'une livraison contre-remboursement ne vaut pas déclaration de valeur et ne confère pas à elle seule les caractéristiques d'un envoi en valeur déclarée et ne modifie pas les règles d'indemnisation pour perte et avarie définies dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale. **Il appartient à l'expéditeur de veiller à ce que la valeur de l'envoi ne dépasse pas le montant de l'indemnisation accordé en cas de perte ou d'avarie.**
- La distribution de l'envoi contre-remboursement et la restitution de la somme perçue à l'expéditeur, dans les conditions précisées dans les présentes, déchargent LA POSTE de toute responsabilité.
- L'impossibilité pour le bénéficiaire du chèque d'en obtenir l'encaissement ne saura engager la responsabilité de LA POSTE qui ne garantit pas la provision du chèque. La responsabilité de LA POSTE ne pourra pas non plus être engagée en cas de non-paiement ou de rejet du chèque, de chèque falsifié ou volé.
- **La perte ou l'avarie d'un envoi en contre-remboursement est indemnisée selon le mode d'indemnisation choisie pour la prestation principale.**
- **Lorsque l'envoi est livré, en cas de non-réception du montant du contre-remboursement par l'expéditeur, la responsabilité de La Poste, si elle est engagée, ne saura dépasser le montant du contre-remboursement.**
- **La responsabilité de LA POSTE ne saura être engagée en cas de faute de l'expéditeur, du desti-**





CONTRE-REMBOURSEMENT NATIONAL CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 3/3)

nataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.

- La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, notamment liés au retard, à la perte ou l'avarie de l'envoi, ou à la non-réception du montant contre-remboursement, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes en résultant.

CONTRE-REMBOURSEMENT INTERNATIONAL EXPORT - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 1/2)

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION

- Option qui permet à l'expéditeur d'un envoi postal courrier/colis à l'international de subordonner la distribution de celui-ci dans le pays de destination à la remise d'une somme correspondant au montant de celui-ci.
- Elle est admise pour les prestations principales courrier/colis à l'international et destinations internationales pour lesquelles cette option est expressément disponible et indiquée dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de ces dernières et nécessite un supplément tarifaire.
- Les présentes conditions complètent les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale à l'international. Le régime de TVA est identique à celui de la prestation principale.
- Cette option est admise pour la somme maximale spécifiée sur le site Internet www.laposte.fr (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation). Le client peut également interroger son interlocuteur commercial. La somme maximale dépend du pays de destination.
- Elle ne modifie ni la nature, ni les caractéristiques, ni les conditions, ni les modalités d'exécution même de la prestation principale choisie. Le traitement et la distribution de l'envoi s'effectueront conformément aux caractéristiques de la prestation principale.
- Le paiement de l'option CONTRE-REMBOURSEMENT s'effectuera au tarif en vigueur au même moment et selon les mêmes modalités que la prestation principale. Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de LA POSTE et/

ou auprès de son interlocuteur commercial habituel.

- Lors du dépôt de l'envoi, une preuve de dépôt sera remise à l'expéditeur sur laquelle sera indiquée la souscription de l'option contre-remboursement.
- Il ne peut être fait obligation de ne recevoir à la distribution qu'un chèque certifié, ou de banque, ni d'accepter exclusivement des paiements en espèces. Dans le pays de destination, acheminement et distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur et perception du montant du contre-remboursement selon les procédures locales de l'opérateur du pays de distribution.
- En cas de refus à la distribution, soit d'accepter la livraison, soit de payer selon les modalités indiquées ci-dessus, il est fait retour de l'envoi à l'expéditeur. Les frais d'acheminement en retour sont à la charge de l'expéditeur et fonction du niveau de service choisi (prioritaire ou économique). L'expéditeur a la possibilité d'indiquer sur la liasse de transport qu'il choisit l'**abandon** de son colis dans le pays de destination et par conséquent, la non perception du montant du contre-remboursement. Sans mention des conditions de retour sur la liasse de transport, le colis sera retourné par voie économique aux frais de l'expéditeur.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- La livraison contre-remboursement doit être expressément demandée par l'expéditeur. Pour ce faire, l'expéditeur doit obligatoirement apposer de façon totalement lisible, dûment rempli, à plat et sur la face adresse de l'envoi le formulaire spécifique contre-remboursement homologué et fourni par LA POSTE.
- A défaut, l'envoi ne pourra être traité que comme un envoi sans l'option contre-remboursement et LA POSTE ne pourra être tenue pour responsable en cas de non encaissement des fonds à la livraison de l'envoi.

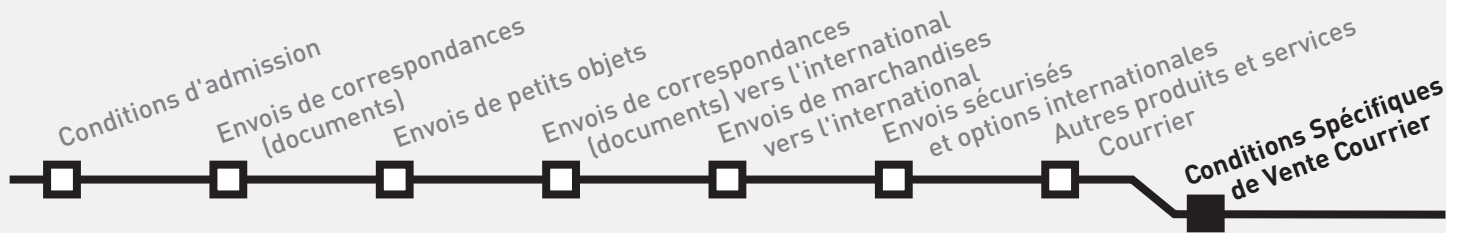
3. RESTITUTION DES SOMMES

- Les modalités de restitution dépendent du choix de l'expéditeur :
 - restitution par envoi d'une lettre chèque par courrier à l'expéditeur qui le remettra à l'encaissement à la banque de son choix ;
 - restitution par virement si l'expéditeur a indiqué sur le formulaire spécifique contre-remboursement les références complètes et lisibles du compte d'un établissement bancaire établi en France devant recevoir la somme du contre-remboursement.
- Cette mention relève de l'entière responsabilité de l'expéditeur.
- Aucune somme ne sera restituée si l'expéditeur a choisi, pour le cas de refus de l'envoi à la distribution par le destinataire, l'**abandon** de son colis dans le pays de destination.

4. RÉCLAMATION

- Les réclamations et/ou actions relatives à un contre-remboursement mettant en cause la responsabilité de LA POSTE se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le même délai que la prestation de transport principale.





CONTRE-REMBOURSEMENT INTERNATIONAL EXPORT - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION (PAGE 2/2)

- Les modalités et le traitement d'une réclamation sont les mêmes que ceux de la prestation principale.

5. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- La stipulation d'une livraison contre-remboursement ne vaut pas déclaration de valeur et ne confère pas à elle seule les caractéristiques d'un envoi en valeur déclarée et ne modifie pas les règles d'indemnisation pour perte et avarie définies dans les conditions spécifiques de vente et d'utilisation de la prestation principale. **Il appartient à l'expéditeur de veiller à ce que la valeur de l'envoi ne dépasse pas le montant de l'indemnisation accordé en cas de perte ou d'avarie.**
- La distribution de l'envoi contre-remboursement et la restitution de la somme perçue à l'expéditeur, dans les conditions précisées dans les présentes, déchargent LA POSTE de toute responsabilité.
- **La perte ou l'avarie d'un envoi en contre-remboursement est indemnisée selon le mode d'indemnisation choisie pour la prestation principale.**
- **En cas de non-réception du montant contre-remboursement par l'expéditeur, et ce pour quelque raison que ce soit, la responsabilité de LA POSTE, si elle est engagée, ne saura dépasser :**
 - pour un colis, le montant de l'indemnisation choisie pour la prestation principale
 - pour un envoi postal, autre que colis, le montant du contre-remboursement ;
- **La responsabilité de LA POSTE ne saura être engagée en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.**
- **La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, notamment liés au retard, à la perte ou l'avarie de l'envoi, ou à la non-réception du montant contre-remboursement, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes en résultant.**

RÉEXPÉDITION / GARDE DU COURRIER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE PARTICULIERS (PAGE 1/3)

Les Conditions Spécifiques de Vente ci-dessous dérogent aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, les-

quelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

L'acceptation de ces Conditions Spécifiques et Générales de Vente par le Client vaut contrat entre les Parties.

1. CONDITIONS D'ACCÈS ET SOUSCRIPTION AU CONTRAT

- La demande de réexpédition ou de garde du courrier peut être déposée dans le bureau de poste de votre choix.
- La signature de chacune des personnes majeures concernées devra impérativement figurer sur le contrat. Les pièces d'identité de l'ensemble des personnes majeures, figurant sur le contrat vous seront demandées, y compris celle du souscripteur s'il s'agit d'un tiers, agissant pour le compte des personnes visées par le changement d'adresse.
- Le prix du service est acquitté au moment de la souscription du contrat, sauf pour les titulaires d'une carte Abonnement Mobilité en cours de validité qui souscrivent un contrat de Réexpédition Temporaire Nationale ou de Garde.
- Vous pouvez, dans un délai d'un mois après la date de signature du présent contrat, apporter des corrections selon les modalités définies sur le document "bordereau de modification".
- Il ne peut être souscrit de contrat de réexpédition ou de garde lorsque la distribution du courrier à l'ancienne adresse est effectuée dans un hôtel ou lorsqu'elle est assurée par un vaguemestre ou faisant fonction.
- Ce contrat est un contrat exclusivement réservé aux particuliers. Est désigné comme particulier toute personne physique qui souscrit au service pour son compte ou pour le compte de personnes physiques qu'il représente, pour des besoins autres que professionnels.

2. MISE EN OEUVRE DU SERVICE

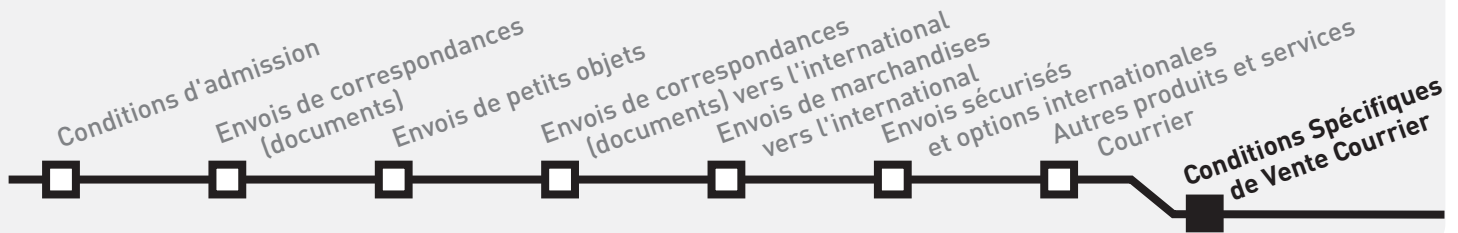
- Un délai de cinq (5) jours ouvrables, à titre indicatif, est nécessaire à la mise en oeuvre du service.

3. DURÉE DU SERVICE

- **Réexpédition définitive :** La durée du service est de six (6) ou douze (12) mois, selon l'option que vous avez choisie, fin de mois, à compter de la date d'effet du service.
- Si vous avez souscrit la Réexpédition nationale pour une durée de six (6) mois, vous pouvez renouveler votre contrat une fois, pour la même durée. Ce renouvellement se fait par le dépôt en bureau de poste du bordereau de modification au moins cinq (5) jours ouvrables avant le terme de votre souscription initiale. Le contrat de Réexpédition Définitive, Nationale ou Internationale d'une durée de douze (12) mois ne peut être renouvelé que par souscription d'un nouveau contrat. Le renouvellement est payant, au tarif en vigueur.
- Au cours du sixième mois du contrat de réexpédition nationale, le client ayant souscrit pour une durée de six mois, sera informé que son contrat arrive prochainement à échéance. Ce message sera communiqué par carte postale. Il sera également informé par courriel si celui-ci a communiqué à La Poste son adresse de messagerie électronique et par SMS,

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux





RÉEXPÉDITION / GARDE DU COURRIER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE PARTICULIERS (PAGE 2/3)

s'il a communiqué son numéro de téléphone portable.

- **Réexpédition temporaire** : La durée du service est définie par la date de prise d'effet et la date de fin du service. Elle ne peut être inférieure à quinze (15) jours et ne peut excéder un (1) an moins un (1) jour.
- Pour la réexpédition de ou vers une poste restante, le service est limité à trois (3) mois, de date à date.
- Le renouvellement d'un contrat de réexpédition temporaire se fait par souscription d'un nouveau contrat.
- **Garde** : La durée du service est définie par la date de prise d'effet et la date de fin du service. Elle peut couvrir une période de un (1) jour à deux (2) mois maximum, à compter de la date d'effet du service. Toute nouvelle souscription ne peut se faire qu'après la distribution des correspondances concernées par la garde précédente. Tout retrait du courrier qui interviendrait avant la date d'échéance, mettrait un terme audit contrat, sans remboursement de toute somme préalablement versée.
- Toute interruption du contrat de réexpédition ou de garde à la demande du client entraîne son annulation sans remboursement des sommes préalablement versées.

4. OBJETS CONCERNÉS

- Les objets concernés par le service de réexpédition sont les envois postaux.
 - **Réexpédition Définitive ou Temporaire Nationale** : parmi les envois postaux, les objets suivants sont concernés : courriers ordinaires ou recommandés, presse, courriers publicitaires et catalogues, colis.
 - **Garde du courrier** : parmi les envois postaux, les objets suivants sont concernés : courriers ordinaires ou recommandés, presse, courriers publicitaires et catalogues.
 - **Réexpédition Définitive ou Temporaire Internationale** : parmi les envois postaux, les objets suivants sont concernés : ensemble des envois de correspondance jusqu'à 2 kg, ainsi que les catalogues, envois publicitaires, presse (journaux et magazines), à l'exclusion de tout autre objet, notamment les marchandises avec ou sans valeur marchande et les Postrapose.
- Sont exclus du service les produits de Chronopost, les publicités sans adresse et les valeurs déclarées.
- Les objets exclus du service sont retournés à l'expéditeur ou, si celui-ci n'est pas identifiable, versés au rebut. Pour la réexpédition temporaire ou la garde, ils sont distribués à l'adresse indiquée conformément à leurs propres conditions spécifiques de vente.
- Dans le cas d'une réexpédition temporaire, les correspondances portant la mention « ne pas faire suivre » sont réexpédiées vers l'adresse temporaire sous réserve de la volonté de l'expéditeur. Dans le cas d'une réexpédition définitive, elles sont renvoyées à l'expéditeur.

5. ACHÈMÈNEMENT ET DISTRIBUTION DU COURRIER

- Le courrier est réexpédié chaque jour, au fil des courriers reçus. Les correspondances réexpédiées sont acheminées en catégorie Lettre Prioritaire, y compris les Ecoplis et le courrier publicitaire. La garantie de délai d'acheminement n'est pas applicable en cas de réexpédition d'un objet à délai garanti (ex. : Colissimo). Les objets de correspondance portant un libellé tel que « Monsieur et Madame » sont retournés à l'expéditeur ou versés au rebut (lorsque l'expéditeur n'a pu être identifié) lorsque l'un des destinataires a souscrit un contrat de réexpédition ou lorsque les deux destinataires ont souscrit chacun un contrat vers une adresse différente.
- A la fin du service, le courrier sera distribué à l'adresse indiquée sur les objets de correspondances, ou retourné à l'expéditeur si la personne habitant à l'adresse indiquée déclare par écrit ne pas en être le destinataire.
- Dans le cas d'une garde du courrier, le courrier recommandé est mis en instance et conservé durant le délai réglementaire de quinze (15) jours consécutifs (non compris le jour d'arrivée au bureau). Passé ce délai, il est retourné à l'expéditeur. Le courrier gardé est distribué le premier jour ouvrable suivant la date de fin de contrat (ou de résiliation du contrat). Avant l'échéance, le courrier peut être retiré à votre Centre de Distribution.

6. SOUSCRIPTION POUR UN MAJEUR PROTÉGÉ

- Dans le cas de correspondances adressées à un majeur protégé, seule la personne désignée par le juge des tutelles, sur présentation de la décision de justice l'y autorisant, pourra demander la réexpédition, vers sa propre adresse, du courrier adressé au majeur protégé. Le prix du service est acquitté au moment du dépôt de la demande.

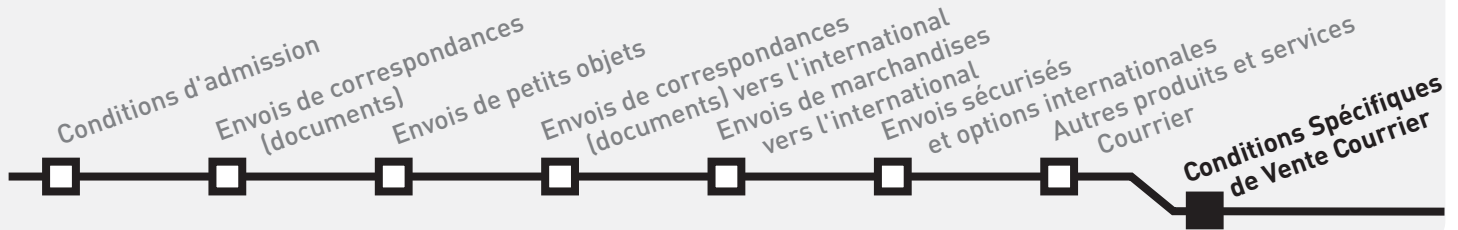
7. SOUSCRIPTION POUR LES ENFANTS EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DES PARENTS

- La personne justifiant de l'autorité parentale sur ses enfants mineurs peut souscrire en leur nom un contrat de réexpédition définitive. C'est à la personne qui conteste l'ordre de réexpédition de justifier de son droit à agir. Si cette personne peut justifier, sur présentation d'une décision du juge aux affaires familiales, de l'autorité parentale sur les enfants concernés par l'ordre de réexpédition souscrit, la réexpédition du courrier de ces enfants est interrompue sans remboursement des sommes préalablement versées. Cette interruption est notifiée par courrier recommandé au souscripteur de l'ordre initial.

8. SOUSCRIPTION PAR LES AYANTS DROIT EN CAS DE DÉCÈS

- La réexpédition définitive du courrier d'une personne décédée peut être demandée par ses héritiers ou ayants droit. Le souscripteur devra présenter les pièces administratives suivantes établissant sa qualité d'héritier : le certificat de décès du défunt, sa propre pièce d'identité, le livret de famille du défunt si celui-ci permet de prouver la qualité d'héritier ou à défaut un acte notarié. En cas de pluralité des héritiers, une procuration collective, notariée sur papier libre en bonne et due forme ou établie sur une formule postale avec si-





RÉEXPÉDITION / GARDE DU COURRIER CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE PARTICULIERS (PAGE 3/3)

gnatures déléguant les pouvoirs nécessaires au souscripteur sera demandée afin de procéder à cette réexpédition.

9. PRIX DU SERVICE

- Les tarifs de la réexpédition et de la garde sont affichés dans les points de ventes concernés et sont fournis au client sur simple demande. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la souscription.
- Pour les DOM COM, La Poste aux Armées et Monaco, le tarif appliqué est celui de la réexpédition nationale.
- Pour la réexpédition vers une poste restante, les objets réexpédiés sont passibles, en sus du tarif du contrat, de la taxe de poste restante en vigueur.

10. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- En matière d'acheminement et de distribution, les conditions spécifiques de vente propres à chacun des produits réexpédiés prévoient les conditions dans lesquelles la responsabilité de La Poste est susceptible, le cas échéant, d'être engagée, excepté en cas d'engagement de délai (cf. article 5 des présentes conditions spécifiques de vente)
- En cas de mauvaise exécution avérée du service de réexpédition ou de garde imputable à La Poste, cette dernière rembourse la somme versée par le client au titre du présent contrat à l'exclusion de toute autre indemnité. Dans le cas du remboursement d'un contrat souscrit dans le cadre d'un abonnement mobilité, La Poste rembourse la somme correspondant uniquement au tarif en vigueur du présent contrat à l'exclusion de toute autre indemnité. Le client peut former réclamation auprès du Service Consommateurs⁽²⁾ de La Poste dans un délai d'un (1) an à compter du lendemain du jour du dépôt de l'envoi. En cas de remboursement, La Poste maintient l'exécution du service jusqu'à son échéance.
- La Poste n'encourt aucune responsabilité en cas de non-réception par le client du message l'informant de l'échéance de son contrat. Pendant la durée du service, le client est tenu de signaler lui-même son changement d'adresse définitif à ses correspondants, notamment les expéditeurs de produits à délais garantis et les éditeurs. La Poste n'est pas responsable des retards de distribution qui résulteraient de cette absence d'information.

11. PROCURATIONS

- La souscription d'un contrat de réexpédition définitive entraîne, pour l'ensemble des personnes concernées par le contrat, le cas échéant, l'annulation des procurations que vous auriez données puis faites enregistrées auprès du bureau de poste de votre ancien domicile.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux
 (2) Accessible via Internet (www.laposte.fr), par téléphone (36 31, numéro non surtaxé), par courrier (Service Consommateurs 99999 LA POSTE)

RÉEXPÉDITION DÉFINITIVE DU COURRIER DU PACK MA NOUVELLE ADRESSE - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE PARTICULIERS (PAGE 1/3)

- **Les Conditions Spécifiques de Vente ci-dessous dérogent aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.**
- **L'acceptation de ces Conditions Spécifiques et Générales de Vente par le Client vaut contrat entre les Parties.**

1. CONDITIONS D'ACCÈS ET SOUSCRIPTION AU CONTRAT

- La demande de réexpédition définitive du courrier du Pack Ma Nouvelle Adresse peut être déposée dans n'importe quel bureau de poste.
- La signature de chacune des personnes majeures concernées devra impérativement figurer sur le contrat. Les pièces d'identité de l'ensemble des personnes majeures figurant sur le contrat vous seront demandées, y compris celle du souscripteur s'il s'agit d'un tiers, agissant pour le compte des personnes visées par le changement d'adresse. Le client pourra, dans un délai d'un mois après la date de signature du présent contrat, apporter des corrections selon les modalités définies sur le document "bordereau de modification". Il ne peut être souscrit de contrat de réexpédition lorsque la distribution du courrier à l'ancienne adresse est effectuée dans un hôtel ou lorsqu'elle est assurée par un vaguemestre ou faisant fonction. Le présent contrat autorise la souscription d'un contrat de réexpédition définitive depuis la France métropolitaine ou les DOM vers la France métropolitaine ou les DOM-COM.
- Ce contrat est un contrat exclusivement réservé aux particuliers. Est désigné comme particulier toute personne physique qui souscrit au service pour son compte ou pour le compte de personnes physiques qu'il représente, pour des besoins autres que professionnels.

2. MISE EN OEUVRE DU SERVICE

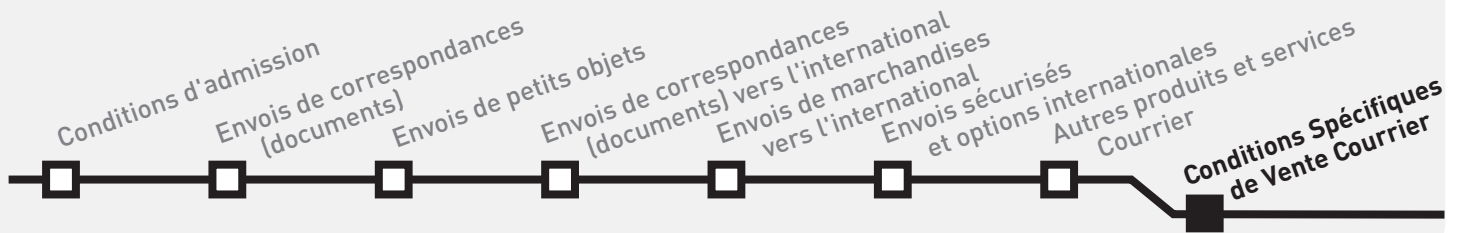
- Un délai de cinq (5) jours ouvrables (à titre indicatif) est nécessaire à la mise en oeuvre du service.

3. DURÉE DU SERVICE

- La durée du service est de six (6) mois, fin de mois, à compter de la date d'effet du service. Le client pourra prolonger son contrat une fois, pour la même durée. Cette prolongation se fait par le dépôt en bureau de poste du bordereau de modification au moins cinq (5) jours ouvrables avant le terme de sa souscription initiale. Le renouvellement est payant, au tarif en vigueur. Au cours du sixième mois du contrat de réexpédition définitive nationale, le client ayant souscrit pour une durée de

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux.





RÉEXPÉDITION DÉFINITIVE DU COURRIER DU PACK MA NOUVELLE ADRESSE - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE PARTICULIERS (PAGE 2/3)

six mois et n'ayant pas déjà procédé à une prolongation, sera informé que son contrat arrive prochainement à échéance. Ce message sera communiqué par carte postale. Il sera également informé par courriel si celui-ci a communiqué à La Poste son adresse de messagerie électronique et par SMS, s'il a communiqué son numéro de téléphone portable. Toute interruption du contrat de réexpédition définitive à la demande du client entraîne son annulation sans remboursement des sommes préalablement versées.

4. OBJETS CONCERNÉS

- Les objets concernés par le service de réexpédition sont les envois postaux. Parmi les envois postaux, les objets suivants sont concernés : courriers ordinaires ou recommandés, presse, courriers publicitaires et catalogues, colis. Sont notamment exclus du service les produits de Chronopost, les publicités sans adresse et les valeurs déclarées. Les objets exclus du service sont retournés à l'expéditeur ou, si celui-ci n'est pas identifiable, versés au rebut.
- Les correspondances portant la mention "ne pas faire suivre" sont renvoyées à l'expéditeur.

5. ACHÈMÈNEMENT ET DISTRIBUTION DU COURRIER

- Le courrier est réexpédié chaque jour, au fil des courriers reçus. Les correspondances réexpédiées sont acheminées en catégorie Lettre Prioritaire, y compris les Ecolis et le courrier publicitaire. La garantie de délai d'acheminement n'est pas applicable en cas de réexpédition d'un objet à délai garanti (ex. : Colissimo). Les objets de correspondance portant un libellé tel que "Monsieur et Madame" sont retournés à l'expéditeur ou versés au rebut (si l'expéditeur n'a pu être identifié) lorsque l'un des destinataires a souscrit un contrat de réexpédition ou lorsque les deux destinataires ont souscrit chacun un contrat vers une adresse différente.
- A la fin du service, le courrier sera distribué à l'adresse indiquée sur les objets de correspondances, ou retourné à l'expéditeur si la personne habitant à l'adresse indiquée déclare par écrit ne pas en être le destinataire.

6. SOUSCRIPTION POUR UN MAJEUR PROTÉGÉ

- Dans le cas de correspondances adressées à un majeur protégé, seule la personne désignée par le juge des tutelles, sur présentation de la décision de justice l'y autorisant, pourra demander la réexpédition, vers sa propre adresse, du courrier adressé au majeur protégé.

7. SOUSCRIPTION POUR LES ENFANTS EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DES PARENTS

- La personne justifiant de l'autorité parentale sur ses enfants mineurs peut souscrire en leur nom un contrat de réexpé-

dition définitive. C'est à la personne qui conteste l'ordre de réexpédition de justifier de son droit à agir. Si cette personne peut justifier, sur présentation d'une décision du juge aux affaires familiales, de l'autorité parentale sur les enfants concernés par l'ordre de réexpédition souscrit, la réexpédition du courrier de ces enfants est interrompue sans remboursement des sommes préalablement versées. Cette interruption est notifiée par courrier recommandé au souscripteur de l'ordre initial.

8. SOUSCRIPTION PAR LES AYANTS DROIT EN CAS DE DÉCÈS

- La réexpédition définitive du courrier d'une personne décédée peut être demandée par ses héritiers ou ayants droit. Le souscripteur devra présenter les pièces administratives suivantes établissant sa qualité d'héritier : le certificat de décès du défunt, sa propre pièce d'identité, le livret de famille du défunt si celui-ci permet de prouver la qualité d'héritier ou à défaut un acte notarié. En cas de pluralité des héritiers, une procuration collective, notariée sur papier libre en bonne et due forme ou établie sur une formule postale avec signatures déléguant les pouvoirs nécessaires au souscripteur sera demandée afin de procéder à cette réexpédition.

9. PRIX DU SERVICE

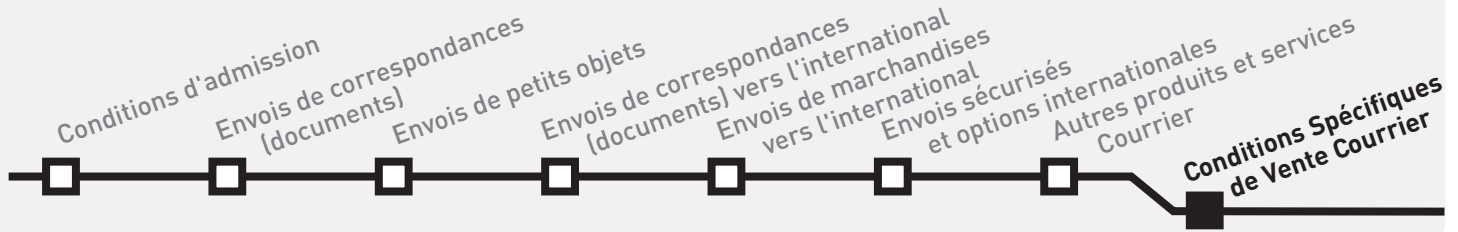
- Le prix du service de réexpédition définitive nationale pour une durée de six (6) mois est acquitté au moment de l'achat du Pack Ma Nouvelle Adresse. En cas de prolongation du contrat de réexpédition définitive nationale pour une durée de six (6) mois supplémentaires, dans les conditions de l'article 3 du présent contrat, le tarif applicable sera celui en vigueur au moment de la prolongation. Ce tarif est affiché dans les points de ventes concernés et fourni au client sur simple demande.

10. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- En matière d'acheminement et de distribution, les conditions spécifiques de vente propres à chacun des produits réexpédiés prévoient les conditions dans lesquelles la responsabilité de La Poste est susceptible, le cas échéant, d'être engagée, excepté en cas d'engagement de délai (cf. article cinq (5) des présentes conditions spécifiques de vente). En cas de mauvaise exécution avérée du service de réexpédition définitive nationale du courrier intégrée au Pack Ma Nouvelle Adresse et imputable à La Poste, cette dernière rembourse la somme correspondant au tarif de la réexpédition définitive nationale de six (6) mois, en vigueur au moment de la souscription, à l'exclusion de toute autre indemnité. Le client peut former réclamation auprès du Service Consommateurs ⁽²⁾ de La Poste dans un délai d'un (1) an à compter du lendemain du jour du dépôt de l'envoi. Dans cette hypothèse, La Poste maintient l'exécution du service jusqu'à son échéance, y compris en cas de remboursement.
- La Poste n'encourt aucune responsabilité en cas de non-réception par le client du message l'informant de l'échéance de son contrat.

(2) Accessible via Internet (www.laposte.fr), par téléphone (36 31, numéro non surtaxé), par courrier (Service Consommateurs 99999 LA POSTE)





RÉEXPÉDITION DÉFINITIVE DU COURRIER DU PACK MA NOUVELLE ADRESSE - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE PARTICULIERS (PAGE 3/3)

- Pendant la durée du service, le client est tenu de signaler lui-même son changement d'adresse définitif à ses correspondants, notamment les expéditeurs de produits à délais garantis et les éditeurs. La Poste n'est pas responsable des retards de distribution qui résulteraient de cette absence d'information.

1. PROCURATIONS

- La souscription d'un contrat de réexpédition définitive nationale entraîne, pour l'ensemble des personnes concernées par le contrat, le cas échéant, l'annulation des procurations qui auraient pu être données puis faites enregistrées auprès du bureau de poste de l'ancien domicile.

PACK MA NOUVELLE ADRESSE CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE

Les Conditions Spécifiques de Vente ci-dessous dérogent aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

1. CONDITIONS D'ACCÈS ET SOUSCRIPTION AU PACK MA NOUVELLE ADRESSE

- Le Pack Ma Nouvelle Adresse peut être acheté dans n'importe quel bureau de poste. Si vous voulez souscrire le contrat de réexpédition définitive nationale particuliers compris dans le pack, vous devrez signer et présenter toutes les pièces d'identité et signatures prévues au contrat de réexpédition définitive afin que votre contrat de réexpédition soit enregistré.

2. CONTENU DU PACK MA NOUVELLE ADRESSE

- Le Pack Ma Nouvelle Adresse comprend les éléments suivants :
 - Le service de Réexpédition Définitive Nationale 6 mois pour les particuliers. Ce service consiste en la réexpédition par La Poste des correspondances adressées à l'ancienne adresse (en France Métropolitaine ou DOM), vers la nouvelle adresse du foyer (en France Métropolitaine ou DOM-COM), pour une durée de six mois.
 - Cinq cartes pré-affranchies et cinq enveloppes pré-affranchies.
 - Le guide du déménagement et un calendrier mémo.
 - Des formulaires et lettres types pour informer les administrations et vos fournisseurs de votre changement d'adresse.
 - Un chéquier de réductions partenaires.

3. RÉEXPÉDITION DÉFINITIVE NATIONALE POUR LES PARTICULIERS (6 MOIS)

- Dans le cadre du Pack Ma Nouvelle Adresse, vous avez uniquement accès au service de Réexpédition Définitive Nationale pour les particuliers pour une durée de 6 mois. Les conditions spécifiques de vente de la Réexpédition Définitive Nationale sont stipulées au dos du contrat de réexpédition intégré au Pack Ma Nouvelle Adresse. Un délai de 5 jours ouvrables (à titre indicatif) est nécessaire à la mise en oeuvre du service.

4. CARTES ET ENVELOPPES PRÉ-AFFRANCHIES

- Les cartes et enveloppes sont conçues pour informer vos émetteurs de courrier de votre nouvelle adresse. Elles peuvent également être utilisées pour tout autre message. Les cartes et enveloppes sont pré-affranchies au tarif Lettre Prioritaire, de validité permanente pour la France Métropolitaine et les DOM-COM pour des envois de moins de 20 g.

5. GUIDE DU DÉMÉNAGEMENT ET CALENDRIER-MÉMO

- Le guide du déménagement et le calendrier-mémo sont des outils destinés à vous aider dans les démarches liées à votre déménagement. Ces informations n'ont pas de valeur contraignante et sont mentionnées dans un simple but informatif. La Poste n'est pas responsable des conséquences relatives à une mauvaise interprétation, une non actualisation ou une omission portant sur les informations contenues dans le guide et le calendrier-mémo.

6. FORMULAIRES ADMINISTRATIFS ET LETTRES TYPES

- Les formulaires et lettres types sont fournis dans un simple but informatif et n'ont pas de valeur contraignante. Après avoir été complétés et signés, ils sont à insérer dans une enveloppe à affranchir au tarif en vigueur ou préaffranchie.
- La Poste n'est ni responsable des conséquences relatives à une mauvaise interprétation et une non actualisation de ces lettres types et formulaires administratifs, ni responsable des conséquences relatives à une non prise en compte par les administrations ou entreprises destinataires des informations portées sur les formulaires et lettres types.

7. CHÉQUIER DE RÉDUCTIONS PARTENAIRES

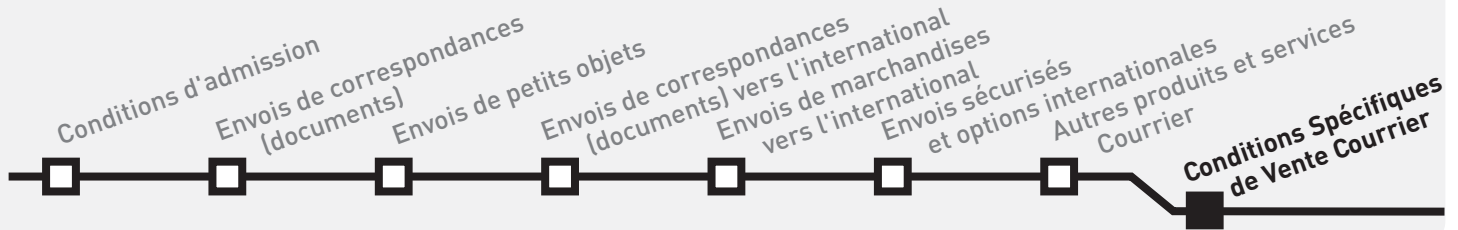
- Le Chéquier de réductions partenaires contient des offres promotionnelles proposées par des partenaires de La Poste, aux conditions définies par les partenaires et mentionnées sur le chéquier. La Poste n'est pas responsable du contenu des offres promotionnelles. La Poste n'intervient pas dans les relations entre le client et les partenaires. Par conséquent, La Poste ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi par le client en raison de ses relations avec un des partenaires. Toute contestation, réclamation ou action afférentes à l'offre promotionnelle doit être traitée directement avec le partenaire.

8. PRIX DU SERVICE

- Le tarif du Pack Ma Nouvelle Adresse, incluant notamment la Réexpédition définitive pour une durée de six mois, est affiché dans les points de vente concernés.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux





GARDE DU COURRIER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 1/2)

Les Conditions Spécifiques de Vente ci-dessous dérogent aux Conditions Générales de Vente⁽¹⁾ des prestations Courrier-Colis de La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

L'acceptation de ces Conditions Spécifiques et Générales de Vente par le Client vaut contrat entre les Parties.

1. CONDITIONS D'ACCÈS ET SOUSCRIPTION AU CONTRAT

- L'édition 2010-2011 de la Garde du Courrier contient en plus du contrat de garde du courrier à remplir, un chéquier de réductions partenaires.
- La demande de garde du courrier peut être déposée dans n'importe quel bureau de poste.
- La signature de chacune des personnes majeures concernées devra impérativement figurer sur le contrat. Les pièces d'identité de l'ensemble des personnes majeures figurant sur le contrat vous seront demandées, y compris celle du souscripteur s'il s'agit d'un tiers, agissant pour le compte des personnes visées par la garde du courrier.
- Le prix du service est acquitté au moment de l'achat de la Garde du Courrier.
- Le client pourra, dans un délai d'un mois après la date de signature du présent contrat, apporter des corrections selon les modalités définies sur le document « bordereau de modification ».
- Il ne peut être souscrit de contrat de garde du courrier lorsque la distribution du courrier est effectuée dans un hôtel ou lorsqu'elle est assurée par un vagemestre ou faisant fonction.
- La Garde du Courrier est disponible à la vente dans tous les bureaux de poste de France métropolitaine et des DOM et ne peut être souscrit que pour des adresses situées en France métropolitaine ou dans les DOM.
- Ce contrat est un contrat exclusivement réservé aux particuliers.
- Est désignée comme particulier toute personne physique qui souscrit au Service pour son compte ou pour le compte de personnes physiques qu'il représente, pour des besoins autres que professionnels.

2. MISE EN OEUVRE DU SERVICE

- Un délai de cinq (5) jours ouvrables (à titre indicatif) est nécessaire à la mise en oeuvre du service de garde du courrier.

3. DURÉE DU SERVICE

- La durée du service de garde du courrier est définie par la date de prise d'effet et la date de fin du service. Elle peut couvrir une période de un (1) jour à deux (2) mois maximum, à compter de la date d'effet du service. Toute nouvelle souscription ne peut se faire qu'après la distribution des correspondances concernées par la garde précédente.

- Tout retrait du courrier ainsi que toute demande du client de mettre fin à son contrat de garde, qui interviendrait avant la date d'échéance, mettrait un terme audit contrat, sans remboursement de toute somme préalablement versée.

4. OBJETS CONCERNÉS

- Les objets concernés par la garde du courrier sont les envois postaux suivants : courriers ordinaires ou recommandés, presse, courriers publicitaires et catalogues.
- Sont notamment exclus du service les colis, les produits de Chronopost, les publicités sans adresse et les valeurs déclarées.
- Les objets exclus du service continuent à être normalement distribués à l'adresse indiquée sur lesdits objets ou sont mis en instance si leur volume ne permet pas l'insertion dans la boîte aux lettres.
- Le délai d'instance est de quinze (15) jours consécutifs.

5. DISTRIBUTION DU COURRIER

- Le courrier recommandé est mis en instance et conservé durant le délai réglementaire de quinze (15) jours consécutifs (non compris le jour d'arrivée au bureau). Passé ce délai, il est retourné à l'expéditeur.
- Le courrier gardé est distribué le premier jour ouvrable suivant la date de fin de contrat (ou de résiliation du contrat), sauf si le client l'a retiré avant l'échéance au Centre de Distribution.

6. CHÉQUIER DE RÉDUCTIONS PARTENAIRES

- Le chéquier de réductions partenaires inclus avec le contrat de Garde du Courrier, contient des offres promotionnelles, proposées par des partenaires de La Poste, aux conditions définies par les partenaires et mentionnées sur le chéquier. La Poste n'est pas responsable du contenu des offres promotionnelles.
- La Poste n'intervient pas dans les relations entre le client et les partenaires. Par conséquent, La Poste ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi par le client en raison de ses relations avec un des partenaires. Toute contestation, réclamation ou action afférente à l'offre promotionnelle doit être traitée directement avec le partenaire.

7. PRIX DU SERVICE

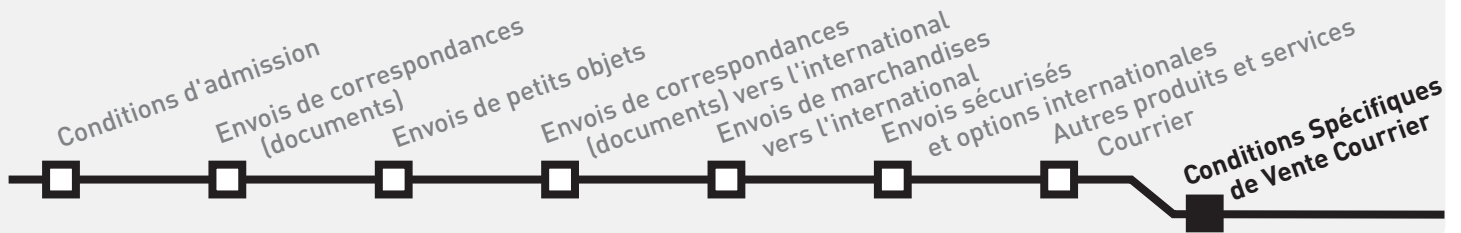
- Le tarif de la garde du courrier est affiché dans les points de vente concernés et est fourni au client sur simple demande. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la souscription.

8. RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

- Les conditions spécifiques de vente propres à chacun des produits gardés par La Poste continuent de s'appliquer, excepté en cas d'engagement de délai le cas échéant.
- En cas de mauvaise exécution avérée du service de garde du courrier et imputable à La Poste, cette dernière rembourse la somme correspondant uniquement au tarif du contrat de garde du courrier en vigueur au moment de la souscription à l'exclusion de toute autre indemnité.

(1) Disponibles sur www.laposte.fr ou dans les points de contact postaux





GARDE DU COURRIER

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE (PAGE 2/2)

- Le client peut former réclamation auprès du Service Consommateurs⁽²⁾ de La Poste dans un délai d'un (1) an à compter du lendemain du jour du dépôt de l'envoi. La Poste maintient l'exécution du service jusqu'à son échéance, y compris en cas de remboursement.

(2) Accessible via Internet (www.laposte.fr), par téléphone (36 31, numéro non surtaxé), par courrier (Service Consommateurs 99999 LA POSTE)

POSTEXPORT 3J

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DÉFINITION DU PRODUIT

- Enveloppe pré-affranchie 50 G ou 100 G avec un **engagement sur un délai de distribution⁽¹⁾ en 3 jours ouvrés** (soit 72 h), valable uniquement pour des **documents** sans valeur commerciale, dans la limite de poids indiquée. Aucune option n'est disponible sur Postexport 3J. Il fonctionne **exclusivement sur les 12 destinations énoncées ci-dessous (§ 2). Le délai de 3 jours ouvrés se calcule entre le scannage du code à barres après collecte en boîte aux lettres ou en bureau de poste et le scannage du code à barres par le facteur au retour de sa tournée de distribution.** L'expéditeur peut connaître la date de distribution de Postexport 3J en appelant le N° Azur⁽²⁾, de 8h30 à 19h du Lundi au Vendredi à compter du 4^{ème} jour ouvré après la date de dépôt en indiquant le numéro complet et exact du pli, ou par Internet www.laposte.fr/courrierinternational (consultation gratuite hors coût de connexion). **Le fait pour l'expéditeur d'utiliser le service Postexport 3J vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales.**

2. CHAMPS D'APPLICATION

- Postexport 3J est valable uniquement au départ de France métropolitaine, et vers les destinations suivantes : **Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse**, à l'exclusion des îles et territoires rattachés (renseignez-vous au n°Azur⁽²⁾ ou au guichet).

3. OBLIGATIONS DE L'EXPÉDITEUR

- L'expéditeur remplit entièrement les deux volets de l'étiquette de suivi au recto de l'enveloppe, ainsi que l'adresse expéditeur au verso de l'enveloppe. Il répond de l'exactitude des mentions qu'il y porte. Il conserve le premier volet détachable de l'étiquette.

4. DÉPÔT

- Postexport 3J peut être déposé en bureau de poste ou dans la boîte aux lettres de votre choix (sous réserve que le format de l'enveloppe le permette). **Le volet détachable ainsi que l'information enregistrée dans le système d'informations "Postexport 3J" ne constituent pas des preuves juridiques de dépôt.**

5. ACHEMINEMENT / DISTRIBUTION

- Postexport 3J est acheminé en **service PRIORITAIRE et bénéficie d'un traitement spécifique tout au long de la chaîne d'exploitation ; il est distribué dans la boîte aux lettres du destinataire, sans remise contre signature. L'information de distribution enregistrée dans le système d'informations "Postexport 3J" ne constitue pas une preuve juridique de distribution.**

6. RESPONSABILITÉ

- La Poste s'engage sur un délai de distribution en 3 jours ouvrés, exclusivement sur les destinations desservies, **et sous réserve de dépôt en boîte aux lettres ou au guichet avant l'heure limite de dépôt indiquée localement sur la boîte aux lettres ou au guichet.** En cas de retard, perte, spoliation, avarie, La Poste s'engage à indemniser l'expéditeur. L'indemnisation consiste en l'envoi d'un Postexport 3J identique à celui sur lequel porte la réclamation.
- Cette indemnisation est exclusive de toute autre. La Poste ne saurait être tenue pour responsable du non respect par le client des présentes conditions générales et en tout état de cause, des dommages et préjudices indirects ou immatériels quelle qu'en soit la cause.

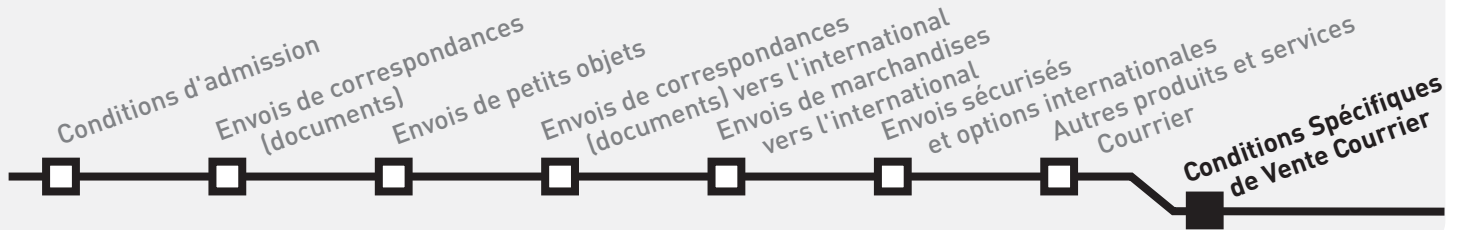
7. RÉCLAMATION

- Si, à l'issue du délai de 4 jours ouvrés après la date de dépôt, la date de distribution (ou le motif de non distribution) n'est pas disponible, une procédure de recherche de votre envoi sera engagée à votre demande. L'information sur la distribution (ou le motif de non distribution) restera accessible pendant 2 mois après la date de dépôt de votre envoi. **Les réclamations doivent être déposées au N° Azur⁽²⁾, dans un délai de six mois (à compter du lendemain du jour de dépôt).** Pour l'enregistrement de sa réclamation, l'expéditeur doit obligatoirement conserver le volet sur lequel figure le numéro du pli, la date du dépôt, et les coordonnées du destinataire.

(1) On entend par distribution la remise en boîte aux lettres du Postexport Premier ou la mise en instance au bureau de poste avec avis de passage dans la boîte aux lettres. Les conditions de mise en instance sont fonction de chaque destination.

(2) N° Azur 0810 821 821 Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Prix d'un appel local.





EXPORT 3J

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions particulières viennent préciser les conditions spécifiques applicables à Export 3J. Pour tout ce qui n'y a pas été prévu, l'expéditeur se référera aux conditions générales de vente applicables aux prestations Courrier – Colis de La Poste.

1. DÉFINITION DU PRODUIT

- Etiquette à apposer sur tous plis de 0 à 2kg, contenant des documents et/ou des marchandises, à destination des pays mentionnés ci-dessous (§2), affranchis en service Prioritaire uniquement.
- La Poste s'engage sur un délai de distribution⁽¹⁾ en 3 jours ouvrés (soit 72h), sous réserve de dépôt en boîte aux lettres ou au guichet avant l'heure limite de dépôt indiquée localement. Aucune option n'est admise avec Export 3J.
- Le délai de 3 jours ouvrés se calcule entre le scannage du code à barres après collecte en boîte aux lettres ou en bureau de poste et le scannage du code à barres par le facteur au retour de sa tournée de distribution.
- L'expéditeur peut connaître la date de distribution de son pli Export 3J en appelant le N°Azur⁽²⁾, de 8h30 à 19h du Lundi au Vendredi à compter du 4ème jour ouvré après la date de dépôt en indiquant le n° complet et exact du pli, ou par internet www.laposte.fr/courrierinternational (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Le fait pour l'expéditeur d'utiliser Export 3J vaut acceptation sans réserve des présentes conditions particulières.

2. CHAMPS D'APPLICATION

- Export 3J est valable uniquement au départ de France métropolitaine, et vers les destinations suivantes : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse, à l'exclusion des îles et territoires rattachés (renseignez-vous au N°Azur ou au guichet).

3. OBLIGATIONS DE L'EXPÉDITEUR

- L'expéditeur affranchit son pli en service Prioritaire, renseigne de manière claire et lisible l'adresse précise et complète du destinataire au recto et l'adresse de l'expéditeur au verso de l'enveloppe. Il est responsable des mentions qu'il porte sur le pli. L'expéditeur appose ensuite l'étiquette de suivi : il décolle la partie autocollante avec les codes à barres du support et appose au recto le volet droit avec les deux codes à barres et rabat au verso le volet à gauche des chevrons. Il conserve le ticket comportant son n° de pli ainsi que les présentes Conditions Particulières de Vente.
- Si nécessaire, l'expéditeur doit s'acquitter des formalités douanières. L'expéditeur peut obtenir les informations et la liste des documents nécessaires en bureau de Poste ou auprès de son interlocuteur commercial.
- Les envois non accompagnés des documents nécessaires dûment complétés seront retournés à l'expéditeur, à ses frais.

4. ACHÈMÈNEMENT / DISTRIBUTION

- Les plis Export 3J sont acheminés en service prioritaire et bénéficient d'un traitement spécifique ; ils sont distribués dans la boîte aux lettres du destinataire, sans remise contre signature.
- Le volet détachable et l'information de distribution enregistrée dans le système d'information Export 3J ne constituent pas une preuve juridique de dépôt ni de distribution.

5. RESPONSABILITÉ

- **La responsabilité de La Poste est régie par les règles de l'Union Postale Universelle (la Convention Postale Universelle - version adoptée par le Congrès de Bucarest applicable depuis le 1^{er} janvier 2006 – et les textes pris en application dans leur dernière version en vigueur). Par dérogation, la Poste s'engageant sur un délai de distribution en 3 jours ouvrés, exclusivement sur les destinations desservies en cas de retard, perte, spoliation, avarie, La Poste indemnise l'expéditeur à hauteur d'un Export 3J identique à celui sur lequel porte la réclamation.**
- Cette indemnisation est exclusive de toute autre. La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels quelle qu'en soit la cause.
- La responsabilité de La Poste est exclue en cas de non respect par l'expéditeur des présentes conditions particulières, *du fait des déclarations en douane ou en cas de retard dû aux décisions et/ou contrôles effectués par les services douaniers du pays de destination.*

6. RÉCLAMATION

- Si, à l'issue du délai de 4 jours ouvrés après la date de dépôt, la date de distribution (ou le motif de non distribution) n'est pas disponible, une procédure de recherche de votre envoi sera engagée à votre demande. L'information sur la distribution (ou le motif de non distribution) restera accessible pendant 2 mois après la date de dépôt de votre envoi, sur le site www.laposte.fr/courrierinternational ou en appelant le n° Azur au 0810 821 821⁽²⁾.
- **Les réclamations doivent être déposées au N° Azur⁽²⁾ dans un délai de six mois (à compter du lendemain du jour de dépôt).** Pour l'enregistrement de sa réclamation, l'expéditeur doit obligatoirement conserver le volet sur lequel figure le numéro du pli, la date du dépôt, et les coordonnées du destinataire.

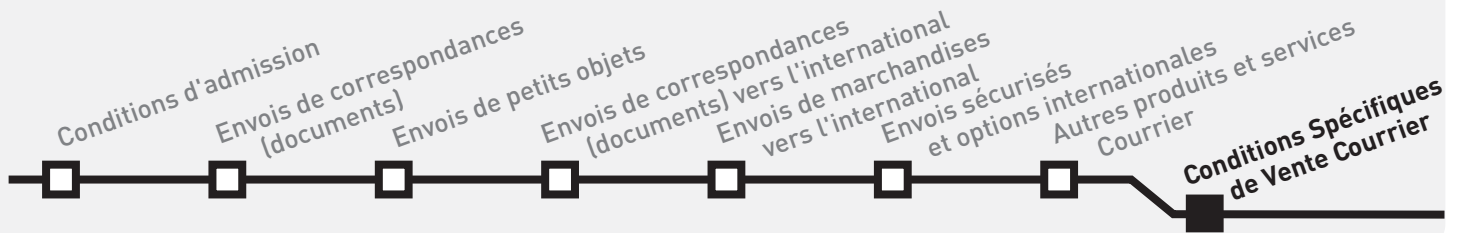
(1) On entend par distribution la remise en boîte aux lettres du pli Export 3J ou la mise en instance au bureau de poste avec avis de passage dans la boîte aux lettres. Les conditions de mise en instance sont fonction de chaque destination. (2) N° Azur : 0810 821 821. Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h00. Prix d'un appel local.





COURRIER

Les Conditions Spécifiques de Vente sont soumises aux Conditions Générales de Vente Courrier-Colis disponibles au début du classeur.



SECUR'EXPORT

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions particulières viennent préciser les conditions spécifiques applicables à Secur'Export. Pour tout ce qui n'y a pas été prévu, l'expéditeur se référera aux conditions générales de vente applicables aux prestations courrier colis de La Poste.

1. DÉFINITION DU PRODUIT

- Etiquette à apposer sur tous plis de 0 à 2kg, affranchis en service Prioritaire marchandises uniquement.
- Aucune option n'est admise avec Secur'Export.
- En cas de perte, vol, spoliation, avarie, La Poste indemnise l'expéditeur sur la base de 23€/kg.
- Le fait pour l'expéditeur d'utiliser Secur'Export vaut acceptation sans réserve des présentes conditions particulières.

2. CHAMPS D'APPLICATION

- Secur'Export est valable uniquement au départ de France métropolitaine et vers le monde entier.

3. OBLIGATIONS DE L'EXPÉDITEUR

- L'expéditeur affranchit son pli au tarif Petit Paquet Prioritaire, renseigne de manière claire et lisible l'adresse précise et complète du destinataire au recto et l'adresse de l'expéditeur au verso de l'enveloppe. Il est responsable des mentions qu'il porte sur le pli. L'expéditeur se rend ensuite au guichet du bureau de Poste de son choix afin de faire constater le poids de son pli. Le guichetier renseigne le poids du pli, appose le timbre à date sur le bordereau Secur'Export et colle l'étiquette avec le code à barres au recto du pli.
- L'expéditeur conserve ensuite le bordereau Secur'Export comportant le numéro de pli et les informations relatives à son envoi (poids du pli, destinataire).
- Si nécessaire, l'expéditeur doit s'acquitter des formalités douanières. Il doit notamment remplir le formulaire CN 22 (envoi non commercial inférieur à 300 DTS⁽¹⁾) ou CN 23 (envoi commercial inférieur à 300DTS⁽¹⁾ ou envoi supérieur à 300DTS⁽¹⁾), joindre une facture pro forma ou commerciale en deux exemplaires et une déclaration d'origine. Ces documents doivent être annexés à l'enveloppe. L'expéditeur peut se procurer les informations et documents nécessaires à l'accomplissement des formalités douanières en bureau de Poste ou auprès de son interlocuteur commercial.
- Les envois non accompagnés de tous les documents nécessaires dûment complétés seront retournés à l'expéditeur, à ses frais.
- Le non respect de ces dispositions par l'expéditeur le prive de tout droit à indemnité.

4. ACHÈMÈNEMENT / DISTRIBUTION

- Les plis Secur'Export sont acheminés en service Prioritaire et bénéficient d'un traitement spécifique ; ils sont distribués dans la boîte aux lettres du destinataire ou conformément aux règles applicables dans le pays de destination, sans remise contre signature.
- Pour les destinations suivantes, Allemagne, Belgique, Dane-

mark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, à l'exclusion des îles et territoires rattachés faisant l'objet d'un statut particulier au regard des règles de l'Union Européenne (renseignez-vous au N°Azur ou au guichet) et Suisse, l'expéditeur peut obtenir grâce au numéro du pli figurant sur le bordereau « Secur'Export », des informations sur la date de distribution du pli dans le pays de destination, étant précisé que La Poste ne s'engage pas sur un délai de distribution.

- Il peut obtenir ces informations en appelant le N°Azur⁽²⁾, de 8h30 à 19h du Lundi au Vendredi, en indiquant le n° complet et exact du pli, ou par internet www.laposte.fr/courrierinternational (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Le bordereau Secur'Export et les informations enregistrés dans le système d'information Secur'Export ne constituent pas une preuve juridique de dépôt ni de distribution.

5. RESPONSABILITÉ

- **La responsabilité de La Poste au titre du présent Contrat est régie par les règles de l'Union Postale Universelle (Convention Postale Universelle – dernière version signée par la France - et les textes pris en application de la Convention dans leur dernière version en vigueur).**
- **Par dérogation aux règles de l'Union Postale Universelle, La Poste indemnise l'expéditeur sur la base de 23€/kg en cas de perte, vol, spoliation ou avarie, à hauteur du poids mentionné sur le bordereau Secur'Export.**
- **Cette indemnisation est exclusive de toute autre. La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages et préjudices indirectes ou immatériels quelle qu'en soit la cause. La responsabilité de La Poste est exclue en cas de non respect par l'expéditeur des conditions générales de vente courrier-colis, des présentes conditions particulières. Elle est également exclue du fait des déclarations en douane. Le Client supporte seul l'ensemble des conséquences pouvant résulter de déclarations ou documents non fournis, erronés ou fournis tardivement. Il sera tenu au paiement des frais et conséquences financières supportés par La Poste du fait du non respect des réglementations douanières applicables et notamment en cas de déclaration non sincère ou inexacte.**

6. RÉCLAMATION

- **En cas de perte, vol, spoliation, avarie du pli, une procédure de recherche de votre envoi sera engagée à votre demande. Les réclamations doivent être déposées au n°Azur dans un délai de six mois, à compter du lendemain du jour de dépôt.**
- **Pour l'enregistrement de sa réclamation, l'expéditeur doit obligatoirement conserver le bordereau Secur'Export comportant le n° du pli, le poids du pli et la date de dépôt (timbre à date).**

(1) N° Azur 0810 821 821 (prix appel local). (2) 1 DTS = 1,12461 € au 1^{er} janvier 2010. Le taux de DTS peut évoluer.

